

# RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

Union Départementale des Associations  
Familiales de la Haute-Vienne





RAPPORT D'ACTIVITÉ RÉALISÉ PAR L'UDAF DE LA HAUTE-VIENNE  
AVRIL 2023

Crédit photos et illustrations : CANVA, Freepik

# SOMMAIRE

## **3 L'UDAF DE LA HAUTE-VIENNE**

Mot du Président  
Qui sommes-nous ?  
Projet associatif 2020-2024  
Temps forts 2022  
Conseil d'administration  
Associations adhérentes  
Représentation familiale  
Rencontres partenariales  
Commissions internes  
Mot de la Directrice Générale



## **14 ACTION GÉNÉRALE & PÔLE PARENTALITÉ**

Vie de l'union  
Actions parentalité  
Focus sur la communication  
Focus sur l'enquête "Être père après la séparation"  
Focus sur "Être mère, femme, en quartier prioritaire"  
Focus sur "Quartier d'été à la Cité Educative"  
Education et culture

## **23 MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS**

Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (MJPM)  
Focus Unité Juridique  
Focus Groupe d'expression

## **30 INFORMATION & SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX**



## **33 PROTECTION DE L'ENFANCE**

### **36 LOGEMENT**

Résidence Accueil  
Familles Gouvernantes

### **41 CONSOMMATION BUDGET**

Action Educative Budgétaire (AEB)  
Point Conseil Budget (PCB)  
Micro-crédit personnel

### **46 ACCÈS AU DROIT**

### **49 RESSOURCES HUMAINES**

### **57 COMPTABILITÉ & INFORMATIQUE**

### **62 ORIENTATIONS DU RAPPORT MORAL**

### **63 ANNEXES**

Organisation familiale  
Organigramme de l'Udaf 87  
Glossaire



**27** administrateurs

**37** associations  
adhérentes

**60** représentants  
familiaux

**8** commissions ou  
groupes de travail

- ✦ Mot du Président
- ✦ Qui sommes-nous ?
- ✦ Projet associatif 2020-2024
- ✦ Temps forts 2022
- ✦ Conseil d'administration
- ✦ Associations adhérentes
- ✦ Représentation familiale
- ✦ Rencontres partenariales
- ✦ Commissions internes
- ✦ Mot de la Directrice Générale

UNIS  
POUR LES  
FAMILLES





# MOT DU PRÉSIDENT

La crise sanitaire derrière nous, nous voilà confrontés depuis février 2022 à une situation qu'on ne pensait presque plus possible ; le déclenchement de la guerre par la Russie contre l'Ukraine, un conflit aux portes de l'Europe.

Mes premières pensées vont bien évidemment aux familles ukrainiennes, premières touchées par ces affrontements, et qui par milliers ont quitté leur pays. La France a accueilli une partie de ces réfugiés qui est arrivée démunie mais qui a trouvé soutien et aide grâce à la solidarité de tous. Une nouvelle fois, le réseau associatif et le bénévolat ont su trouver les ressources nécessaires pour faire face à cette nouvelle épreuve. Je souhaite par ces quelques mots remercier tous ceux qui se sont investis de près comme de loin.

Mais au-delà de l'accueil de ces familles ukrainiennes et de cette solidarité, ce conflit n'a pas été sans conséquence pour les familles françaises avec notamment une réelle crise du pouvoir d'achat liée à l'augmentation des prix sur les produits essentiels : carburant, énergie et alimentation.

Face à ces crises (sanitaire, sociale, économique, ...) l'Udaf s'est attachée sur l'année 2022 à porter ces constats et inquiétudes lors de nombreuses rencontres avec les élus locaux, sénateurs, députés, élus du Conseil Départemental, ... La politique familiale se doit d'être repositionnée au cœur d'une politique plus globale et des solutions plus concrètes doivent être apportées à tous les citoyens.

Forte de ces engagements, l'Udaf a souhaité également s'inscrire comme un acteur de terrain et s'y emploie par le développement de ses services. Ainsi au regard du contexte économique, l'équipe du pôle Consommation Budget a notamment été renforcée afin d'intensifier le développement des Points Conseil Budget ouverts en 2021, et répondre ainsi aux besoins des familles. Les chiffres que vous découvrirez plus loin dans ce rapport d'activité ne font que le confirmer.

Au-delà de ce contexte, je n'oublie pas les autres engagements portés par notre institution ainsi que les orientations fixées dans notre projet associatif. Je pense notamment aux différentes représentations, à notre engagement pour favoriser le développement associatif avec une commission des plus actives, aux actions portées pour renforcer notre gouvernance...

L'Udaf est dans une dynamique très positive avec une belle énergie collective et je tiens à remercier chacun des salariés et chacun des bénévoles pour avoir pris sa part dans cet accomplissement qui privilégie l'intérêt général.

Cette année encore, de nombreux projets ne demandent qu'à être réalisés, aussi bien du côté des services que du côté de la vie associative pour une Udaf toujours plus visible et reconnue.


Avant de conclure cet édito, je souhaite également remercier nos partenaires institutionnels, les services de l'Etat et ceux du Département pour la confiance et le soutien qu'ils témoignent à l'Udaf de la Haute-Vienne depuis de nombreuses années.


Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport d'activité 2022.


# QUI SOMMES-NOUS ?

Notre rapport d'activité est établi conformément à l'article R 314-50 du code de l'action sociale et des familles.

## UDAF de la Haute-Vienne

 18 avenue Georges et Valentin Lemoine  
87065 Limoges cedex

 05 55 10 53 60

 udaf87@udaf87.asso.fr



Personne ayant qualité pour représenter l'établissement conformément aux statuts :

### Le Président du Conseil d'Administration :

Monsieur Dominique LE BAIL



Et conformément au document unique de délégation du 9 septembre 2020 et à la délégation de pouvoirs :

### La Directrice Générale :

Madame Marie-Charlotte DESVAUX

## Au coeur d'un réseau national



L'UDAF 87 n'agit pas seule, elle fait partie d'un réseau national composé de **100 UDAF** et **13 URAF**. L'URAF Nouvelle-Aquitaine s'est constituée en janvier 2016. La création de l'UNAF et des UDAF par ordonnance du 3 mars 1945 et la loi du 11 juillet 1975 donne mission officielle à l'UDAF de :

- 1 Donner avis aux pouvoirs publics** sur les questions d'ordre familial notamment auprès des acteurs politiques et institutionnels locaux.
- 2 Représenter officiellement l'ensemble des familles** dans les divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la Région, le Département, la Commune.
- 3 Gérer des services d'intérêt familial** dont les Pouvoirs publics estiment devoir lui confier la charge.
- 4 Ester en justice** pour toutes actions civiles de défense des intérêts matériels et moraux des familles.

Les deux premières missions sont d'ordre général et certaines actions font l'objet d'une convention d'objectifs UNAF/UDAF 2022-2026.

# PROJET ASSOCIATIF 2020-2024

Les projets et orientations de l'UDAF 87 ont été déterminés suite à une vaste réflexion engagée en 2019, associant bénévoles et salariés. Ils traduisent une intention qui s'appuie, sur les statuts de l'association et les valeurs partagées. Ils ont un rôle fédérateur et permettent de déterminer une réflexion stratégique. Ils donnent une direction, un sens à nos actions. En lien avec son projet associatif, l'UDAF 87 a mené en 2022 les actions suivantes :

## 1 RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ET DES FAMILLES

- Nouvelle convention d'objectifs
- Trois places supplémentaires à la Résidence Accueil de Bellac
- Mise en place d'actions sur les Quartiers Prioritaires de la Ville
- Partager la lecture : "Lire et faire lire" et lancement de "Lire Ensemble"

## 2 COMMUNIQUER

- Mise en ligne de notre site internet en lien avec le réseau UNAF
- Présence assidue sur les réseaux sociaux et via la lettre électronique
- Matinée d'accueil des nouveaux salariés
- Recrutement d'une chargée de communication en alternance

## 3 AFFIRMER LA GOUVERNANCE

- Rencontre des administrateurs
- Suivi des commissions internes
- Travail sur le document unique de délégation (DUD)

## 4 MAINTENIR & DÉVELOPPER UN RÉSEAU PARTENARIAL

- Conférence "Rester père après la séparation"
- Ateliers thématiques pour les familles en lien avec le service DPF et Parentalité
- Multiples rencontres avec :
  - les élus locaux
  - les partenaires de terrain

# TEMPS FORTS 2022

## JANVIER - MARS

- \* Recrutement URAF / Chargé de Mission
- \* Reportage France 3 Limousin sur les PCB
- \* Commission Schéma Départemental de l'autonomie
- \* Rencontre DG adjoint Conseil Départ. 87
- \* Participation au Comité de Pilotage CCAPEX
- \* Rencontre annuelle avec les juges tutelles

## AVRIL - JUIN

- \* Lancement du Conseil de l'inclusion bancaire de la Haute-Vienne
- \* Rencontre des administrateurs
- \* Adhésion de 3 nouvelles associations & d'une fédération
- \* Assemblée Générale de l'UDAF 87
- \* Groupe de travail - Réflexion sur l'accès aux soins CH Esquirol
- \* Participation à l'audit sur les plateformes de micro-crédit

## JUILLET - SEPTEMBRE

- \* Rencontre avec le sénateur M. Redon-Sarrazy
- \* AG de l'URAF Nouvelle-Aquitaine
- \* Rencontre directrice du Pôle action sociale du Conseil Départemental 87
- \* Rencontre partenariale avec le RAPHA

## OCTOBRE - DÉCEMBRE

- \* Rencontre avec Mme. Briquet, sénatrice
- \* Rencontre avec M. Maudet, député
- \* Visite de l'ASFA 64
- \* Rencontre avec Mme. la Préfète
- \* Rencontre avec Mme. Yildirim, vice présidente du Conseil Départemental 87
- \* Conférence "La place des pères dans la séparation"
- \* Rencontre avec M. le Maire de St Junien
- \* 1ère conférence des mouvements (regroupement d'associations à recrutement général)

3

rencontres UDAF/UNAF



12

rencontres partenariales



4

rendez-vous politiques avec des élus et sénateurs



Période estivale :  
Quartier d'Été & Cité  
Educative dans les QPV  
(focus page 19 et 20)





# CONSEIL D'ADMINISTRATION

● ÉLU ● DÉSIGNÉ

27 administrateurs

5 réunions du CA (Renouvellement administration CAF et CPAM / Adoption du contrat d'engagement républicain et de la charte informatique / Présentation des comptes 2021, Projet de modification des statuts et règlement intérieur / convention objectifs 2022-2026 UNAF-UDAF) / Observatoire des familles 2022, Présentation des budget prévisionnels, Proposition de répartition des sièges des désignés pour les mouvements à recrutement général au CA de l'Udaf 87, Remise de la médaille du mérite familial à Evelyne CACERES)

## LE BUREAU



**DOMINIQUE LE BAIL**  
PRÉSIDENT  
AFR



**EVELYNE CACERES**  
VICE-PRÉSIDENTE  
CSF



**MONIQUE LABUSSIÈRE**  
VICE-PRÉSIDENTE  
LA FAMILLE DU CHEMINOT



**VICTOIRE BRUNEAU**  
VICE-PRÉSIDENTE  
AFC



**AXEL DE MOHRENSCHILDT**  
TRÉSORIER  
EFA



**GILLES BERTON**  
SECRETÁIRE  
CSF



**MARIE-FRANCE LAROCHE**  
TRÉSORIÈRE ADJOINTE  
AFTC



**PIERRE DEVON**  
SECRETÁIRE ADJOINT  
AFP

## LES AUTRES MEMBRES



**SYLVIANE AUDRY**  
AFR



**PATRICK BROUSSAUD**  
ACTID 87



**CORINNE BROSSARD**  
AFR



**VÉRONIQUE DELAYGUE**  
AFC



**DAMIEN DELEERSNIJDER**  
AFC



**JEAN-FRANÇOIS DUSSERVAIS**  
CSF



**CATHY FARINA**  
AFP



**NATHALIE FAURE**  
MFR



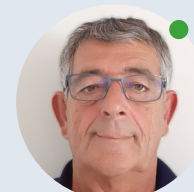
**CLAUDINE FRICONNET**  
FRANCE HANDICAP



**BRUNO GUÉRIN**  
AFC



**MARTINE GULDEMANN**  
ODYSSÉE DES DYS



**STÉPHANE LALU**  
AMIS ET FAMILLES DE LA  
FONDATION DELTA PLUS



**ODILE LEVEL**  
CSF



**JULIEN MARIÉ**  
AFP



**THIERRY MERCIER**  
CSF



**JEAN RIBIERE**  
UNAFAM



**SÉVERINE ROGER-LEBRUN**  
AFR



**BÉATRICE TARDIF**  
AFR



**PATRICIA TOUMIEUX**  
LA FAMILLE DU CHEMINOT

# ASSOCIATIONS ADHÉRENTES

Les associations familiales œuvrent au quotidien au plus près des familles en développant des actions, des services d'intérêt familial, conformes aux attentes et besoins exprimés par celles-ci. Elles sont force de propositions et à l'initiative de nombreux projets. Elles mobilisent bon nombre de bénévoles sur la Haute-Vienne.

## MOUVEMENTS/ ASSOCIATIONS À BUT GÉNÉRAL

### ASSOCIATION FAMILIALE CATHOLIQUE



**2 associations / 107 familles / 389 suffrages**

Les AFC sont un cadre d'engagement et d'entraide offert à tous ceux qui veulent agir dans la société au service de la famille, à la lumière de l'enseignement de l'Église catholique.

### CONFÉDÉRATION FAMILIALE DES FAMILLES



**5 associations / 262 familles / 813 suffrages**

Association familiale ayant quatre secteurs d'activité : éducation/habitat/consommation/santé & culture/loisirs.

### FÉDÉRATION FAMILLES RURALES



**13 associations / 654 familles / 1670 suffrages**

Association nationale qui agit en faveur des familles sur tout le territoire. La fédération coordonne, anime et représente le réseau départemental Familles Rurales, en accompagnant les associations et les territoires ruraux dans une dynamique de développement local.

### FÉDÉRATION FAMILIALE PROTESTANTE



**3 associations / 148 familles / 399 suffrages**

La FAFP 87 s'est constituée en fédération en 2021, elle regroupe l'AFP 87 et l'AFP Partage (adhérente en 2021). Elle a pour objet la défense et la représentation auprès des pouvoirs publics, de l'ensemble des intérêts, moraux, matériels et financiers des familles. Elle mène ses actions en faveur d'une éducation solidaire et populaire sur la base de valeurs chrétiennes.

### UFAL (UNION DES FAMILLES LAÏQUES)



**2 associations / 48 familles / 105 suffrages**

L'UFAL s'est constituée en fédération en 2021, elle regroupe deux associations : une à Limoges et une en milieu rural. Elle a pour objet, dans le cadre d'une société laïque plus juste et plus solidaire, de fédérer et de représenter les familles du département.

## ASSOCIATIONS À BUT SPÉCIFIQUE

### MFR



**325 familles / 677 suffrages**

La Maison Familiale Rurale PERIGORD LIMOUSIN est un établissement de formation par alternance sous contrat avec le Ministère de l'Agriculture et forme les jeunes aux métiers de l'agriculture, du cheval et du service à la personne.

### LA FAMILLE DU CHEMINOT



**43 familles / 79 suffrages**

Depuis 1943, La Famille du Cheminot ne cesse de promouvoir et de défendre la famille auprès de la SNCF et des Pouvoirs Publics et de porter une assistance matérielle et morale aux familles qui la composent.

### ADPEDA 87



**13 familles / 27 suffrages**

Source d'informations et d'entraide, l'ADPEDA 87 veut éviter l'isolement des parents confrontés à la découverte de la surdité de leur enfant

**37 associations**

**11 mouvements  
familiaux adhérents**

**2779 familles**

### ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION



**33 familles / 84 suffrages**

EFA est un mouvement tourné vers l'enfance : l'association agit en priorité dans l'intérêt de l'enfant et pour son droit à avoir une famille.

### UNAFAM



**101 familles / 236 suffrages**

Elle accueille, soutient, forme, informe et accompagne les familles et l'entourage de personnes vivant avec des troubles psychiques et défend leurs intérêts communs.

### APF FRANCE HANDICAP



**200 familles / 391 suffrages**

L'Association des Paralysés de France (APF) est un mouvement associatif national de défense et de représentation des personnes atteintes de déficiences motrices ou polyhandicapées et de leur famille.

## ASSOCIATIONS LOCALES & INDÉPENDANTES

### ACTID 87



**621 familles / 1019 suffrages**

ACTID 87 est une association à but non lucratif «loi 1901», qui compte près de 150 salariés dont la mission est d'intervenir à domicile auprès des personnes en situation de handicap, des personnes fragilisées et des familles socialement en difficulté, dans le 87.

### ASSOCIATION DE FAMILLES DE TRAUMATISÉS CRÂNIENS ET DE CÉRÉBRO-LÉSÉS



**55 familles / 123 suffrages**

L'AFTC Limousin regroupe et accompagne des familles de traumatisés crâniens et cérébro-lésés.

### APPELAP



**48 familles / 99 suffrages**

Le parrainage d'enfants est connu, surtout pour apporter de l'aide aux enfants du tiers- monde. APPELAP propose et soutient le parrainage de proximité, elle œuvre dans l'intérêt des familles et pour le bien-être des enfants.

### ASSOCIATION DES FAMILLES ET AMIS DE LA FONDATION DE DELTA PLUS



**97 familles / 235 suffrages**

Elle regroupe des parents et amis de personnes handicapées et/ou fragiles et/ou en situation de dépendance.

### ODYSSÉE DES DYS



**11 familles / 41 suffrages**

L'Odyssée des Dys est une association, créée par des parents d'enfants "dys", qui vient en aide aux personnes ayant des troubles des apprentissages et à leur famille.

### SOLIDARILAIT 87



**13 familles / 37 suffrages**

L'association soutient et informe les mères ayant fait le choix de l'allaitement, tout en respectant le projet de chaque femme, de chaque couple. Elle organise des ateliers et propose un soutien à la parentalité.

# REPRÉSENTATION FAMILIALE

La représentation familiale est l'une des missions les plus importantes pour une Udaf car elle permet à l'Institution de mieux comprendre les besoins et difficultés rencontrés par les familles sur son territoire.

A la création des UDAF en 1945, le législateur a souhaité pouvoir disposer d'un interlocuteur départemental officiel pour parler au nom des familles chaque fois que leurs intérêts sont concernés. Pour cela, l'UDAF mandate des représentants familiaux dans de nombreuses instances et leur propose accompagnement et soutien dans l'exercice de leur mandat.



60

REPRÉSENTANTS FAMILIAUX



49

INSTANCES ET ORGANISMES PUBLICS

30

CENTRES COMMUNAUX OU INTERCOMMUNAUX D'ACTION SOCIALE (CCAS-CIAS)

## Instances et organismes publics

Les représentants familiaux portent la voix des familles au sein de différentes instances et organismes publics du département :



### SANTÉ & PROTECTION SOCIALE

Caisse d'allocations familiales / Caisse Primaire d'Assurance Maladie / Centre Hospitalier Esquirol - Conseil de Surveillance / Collectif SISM



### HABITAT - LOGEMENT - CADRE DE VIE

Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) / Commission de médiation Dalo / ODHAC / Office public de l'habitat Limoges Métropole / Commission départementale de la cohésion sociale / Commission consultative des services publics locaux du Syded



### PARENTALITÉ - FAMILLE - ENFANCE

Conseil Départemental de l'éducation nationale (CDEN) / Lire et faire lire / Commission d'agrément à l'adoption / Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat / Comité Départemental des Services aux Familles



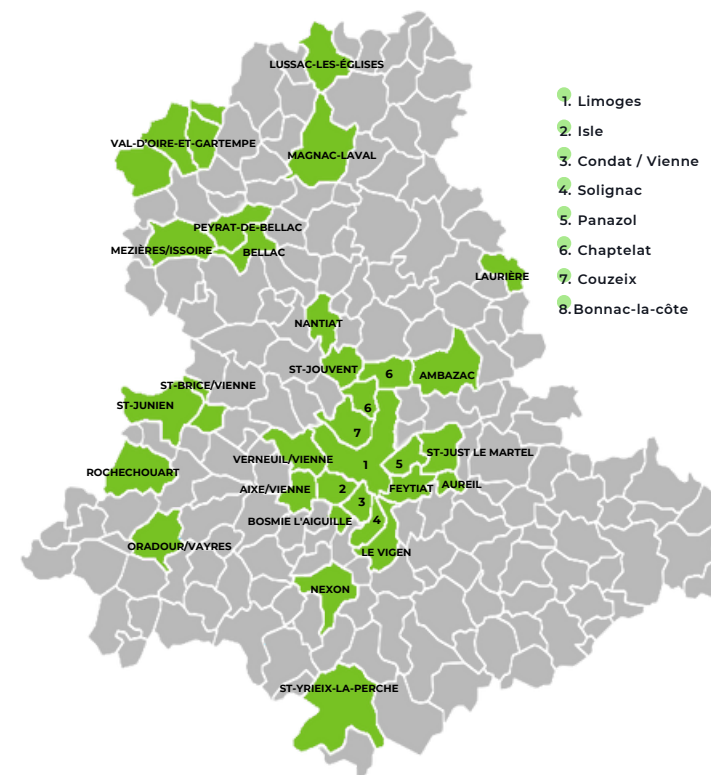
### COHÉSION SOCIALE

Bureau d'aide juridictionnelle / Conseil départemental d'accès au droit / SIAO / Conseil Départemental de la cohésion sociale

## CCAS et CIAS

En tant qu'association familiale, l'UDAF 87 bénéficie d'un siège de droit, dans chaque Conseil d'Administration de CCAS ou CIAS du département.

Le représentant familial intervient en complément des autres acteurs locaux, élus et représentants associatifs, en vue d'améliorer la vie des familles sur le territoire en apportant des réponses concrètes à leurs demandes.



Afin d'exercer leurs mandats avec efficacité, les représentants sont épaulés par l'UDAF 87 qui leur transmet notamment toutes les informations utiles à leur mission. Chaque représentant doit rendre un compte-rendu annuel de ses réunions à l'UDAF, venant ainsi étayer la réflexion de l'Institution sur les attentes des familles du département.

# RENCONTRES PARTENARIALES

Au-delà des représentations de l'UDAF de la Haute-Vienne dans divers organismes, l'Udaf 87 rencontre divers partenaires institutionnels et participe à de multiples travaux de réflexion et groupes de travail au sein de nombreuses instances départementales, régionales et nationales.



## LA PARTICIPATION INSTITUTIONNELLE

- Collectif SISM
- CA + AG du CDAD
- Comité de pilotage schéma départemental des services aux familles
- Comité départemental des services aux familles
- Comité local des usagers Préfecture
- Signature de la convention territoriale globale ville de Limoges, CAF, département
- CCAPEX
- PDALHPD
- Schéma Protection de l'enfance
- Schéma départemental de l'autonomie
- Comité de suivi SIAO (service intégré d'accueil et d'orientation)
- Journée nationale UNAF Surendettement PCB Microcrédit
- Participation AG UNAF
- Rencontre Présidents et Directeurs UNAF/UDAF
- AG : GCS CH Esquirol / Nexem / ALSEA / URAF / UDAF 19
- Synergie : Comité de direction/Technique et AG
- Pôle des usagers CH Esquirol
- CH Esquirol Accès aux soins
- Comité de l'inclusion financière de la Haute-Vienne

## LES RENCONTRES

- Rencontre avec la Préfète du département
- Rencontre avec les deux sénateurs et deux députés de la Haute-Vienne
- Rencontre avec la Vice-Présidente du Conseil départemental
- Rencontre avec le maire de Saint-Junien
- Rencontre avec le Directeur Général Adjoint du Conseil départemental en charge des solidarités humaines
- Rencontre avec la Directrice du Pôle action sociale Conseil départemental
- Rencontres avec la DDETSPP
- Rencontre avec le tribunal
- Rencontre avec les juges des tutelles et juges pour enfant
- Rencontre avec la CAF
- Rencontre avec le CH Esquirol
- Rencontre avec le pôle des usagers
- Rencontre avec le responsable des urgences du CHU
- Rencontre avec l'ALSEA
- Rencontre avec Unilim pour le PCB
- Rencontre avec France asso santé
- Rencontre avec l'EHPAD La Chênaie
- Intervention auprès des MFR sur la mise en place des tutelles et curatelles à destination d'un public âgé

## LES GROUPES DE TRAVAIL

- Collectif SISM (Semaines d'Information sur la Santé Mentale)
- Schéma départemental des services aux familles
- Schéma départemental de l'autonomie
- Groupe de travail national Familles Gouvernantes
- Groupe de travail comité départemental des services aux familles

**EN 2022, LE TEMPS DE BÉNÉVOLAT DU PRÉSIDENT EST ESTIMÉ À ENVIRON 145 HEURES SUR L'ANNÉE.**





# COMMISSIONS INTERNES

Chacune des commissions est composée d'administrateurs ou de représentants volontaires ainsi que de salariés. Ensemble, ils abordent des thématiques diverses, liées à l'activité de l'association ou à l'actualité nationale ou locale. Leur objectif est de réfléchir conjointement à l'amélioration des conditions de vie des familles. L'UDAF 87 peut également être amenée à mettre en place des commissions temporaires dites commissions "ad'hoc", telles que la "commission travaux" ou "projet associatif".

## LES COMMISSIONS STATUTAIRES ET TECHNIQUES



### COMMISSION DE CONTRÔLE

*Présidente : Mme. Monique LABUSSIÈRE*

Elle vérifie les listes récapitulatives des adhérents, contrôle la validité des candidatures, des désignations, et des procédures de vote et instruit les demandes d'agrément.



### COMMISSION FINANCIÈRE

*Président : M. Axel DE MOHRENSCHILDT*

Elle suit la situation financière de l'UDAF et analyse les résultats financiers et les budgets en vue de les soumettre au CA qui les arrête et à l'AG qui les approuve.



### COMMISSION MÉDAILLE DE LA FAMILLE

*Président : M. Dominique LE BAIL*

Elle assure le secrétariat de la médaille de la famille, le suivi des dossiers de candidature et les enquêtes, en lien avec les services de la Préfecture.

## LES COMMISSIONS THÉMATIQUES



### COMMISSION ENFANCE FAMILLE CAF

*Présidente : Mme. Fabienne VANTEAU*

Elle est destinée aux représentants siégeant au sein de la CAF et permet des échanges autour de la politique familiale.



### COMMISSION LOGEMENT

*Présidente : Mme. Sylviane AUDRY*

Elle est composée principalement de représentants siégeant dans des organismes de logement.



### COMMISSION SANTÉ

*Présidente : Mme. Patricia TOUMIEUX*

Elle propose des temps d'échanges et d'information autour de problématiques liées à la santé et aux questions éthiques (bien-vieillir, fin de vie...)



### COMMISSION DÉVELOPPEMENT ASSOCIATIF

*Président : M. Pierre DREVON*

Elle organise des échanges et des réflexions autour du développement associatif de l'UDAF et de la communication interne et externe



### COMMISSION CCAS

*Président : M. Thierry MERCIER*

Elle permet aux représentants siégeant dans un CCAS ou CIAS de se retrouver pour échanger autour des thématiques évoquées dans leurs CA.



**MOT**

## DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Cette année dans cet édito sur les services, je ne souhaite pas simplement mettre en valeur le bilan d'activité de l'ensemble des services de l'Udaf que vous pourrez découvrir dans les pages suivantes. Il est évident qu'en tant que directrice de cette Institution, je ne peux qu'être fière du travail réalisé par chaque service.

Ainsi, ceux que je souhaite mettre en lumière cette année avec ces quelques lignes, ce sont ceux qui portent cet engagement au quotidien et qui accompagnent chaque jour les personnes vulnérables, familles, parents, enfants, ... Je veux bien évidemment parler des professionnels.

Les crises consécutives que nous avons vécues depuis 2020 ont eu un impact non sans conséquence sur leur vie professionnelle comme personnelle. Pour autant, nous avons pu compter sur leur engagement sans faille pour proposer un service de qualité.

Mais si le grand public a pris conscience pendant la crise COVID de l'importance que pouvaient avoir les soignants dans notre pays, a-t-on vraiment pris conscience de l'importance des professionnels du secteur social et médico-social ? Probablement pas assez... Et cela se fait malheureusement ressentir aujourd'hui. J'en veux pour preuve que l'ensemble du secteur est actuellement en difficulté et n'arrive plus à attirer de nouveaux professionnels ; notre structure ne fait pas exception. Trop de postes à pourvoir pour bien trop peu de candidatures, entraînant une forme de « concurrence » des structures, renforcée par un manque d'attractivité et une faible vocation des jeunes professionnels.

Ainsi, au-delà du simple processus de recrutement de nouveaux professionnels, l'équipe de direction s'est donc attachée en 2022 à redynamiser sa politique RH pour essayer d'une part de proposer des conditions de travail toujours meilleures aux professionnels en poste et d'autre part, d'attirer de nouveaux professionnels et leur donner envie de rester au sein de notre Institution.

Parallèlement et suite à un mouvement national des oubliés du Ségur, les professionnels de l'accompagnement social et médico-social ont pu bénéficier, à compter du 1er avril 2022, d'une revalorisation salariale d'un montant de 183 euros net par mois. Bien que cette décision apporte une réponse attendue depuis longtemps pour revaloriser les délégués mandataires, juristes et autres travailleurs sociaux, sa non-application pour les professionnels administratifs, comptables et une partie de l'encadrement n'a fait que renforcer le manque de considération et de valorisation de certaines fonctions qui contribuent pourtant chaque jour à la qualité de l'accompagnement que nous proposons à nos usagers.

L'exercice de nos activités par des associations est un travail collectif et pluridisciplinaire. L'ensemble des professionnels sont des maillons essentiels de la chaîne qui permet d'apporter à nos publics un accompagnement de qualité. En effet, ce « TOUS ENSEMBLE » permet un regard croisé et une interdisciplinarité sans compter la continuité de l'accompagnement.

Il est donc important, de reconnaître aujourd'hui à sa juste valeur, le travail de ces professionnels investis car bien que la valorisation financière soit importante, la reconnaissance du travail n'est pas que là, elle est également dans la considération de chacun.

Alors, je veux profiter de cette nouvelle occasion pour remercier une fois encore l'ensemble des salariés de l'UDAF qui je sais sont attachés à notre Institution, à leur travail du quotidien et à l'accompagnement proposé à nos différents publics.

L'année 2022 nous a confrontés à de nouvelles problématiques, pour lesquelles l'institution poursuivra son engagement afin que des solutions concrètes et justes puissent être trouvées.

Bonne lecture.



# ACTION GÉNÉRALE ET PÔLE PARENTALITÉ

2

actions menées dans les  
Quartiers Prioritaires

1

conférence sur les pères dans  
la séparation

16

sessions de VAE  
organisées

Le service Action générale et pôle parentalité a pour objet la mise en œuvre des obligations statutaires inhérentes au bon fonctionnement de l'Institution inscrites dans le Code de l'Action Sociale et des Familles, la coordination de l'action institutionnelle et le développement des actions en faveur des familles. Le service est composé d'une assistante de direction, d'une responsable vie associative et parentalité, d'une assistante de développement à la vie associative et d'une chargée de communication (en alternance).

Ce service est l'interlocuteur privilégié des associations adhérentes, des représentants et des partenaires associatifs et institutionnels de l'Udaf. Il assure :

- ✱ l'organisation matérielle et administrative des réunions du Bureau, du CA, de l'AG et des différentes commissions et groupes de travail
- ✱ le suivi administratif des listes d'adhérents des associations et des fédérations
- ✱ le suivi des représentations (renouvellement, désignation...)
- ✱ les relations et un soutien aux associations familiales adhérentes
- ✱ la mise en œuvre et le suivi du plan de développement associatif
- ✱ le suivi des actions liées à la convention d'objectifs signée avec l'UNAF
- ✱ le développement de collaborations avec les partenaires associatifs et institutionnels du territoire permettant de collecter des données sur la vie des familles pour alimenter nos travaux internes et nos représentations

# VIE DE L'UNION



## Développement associatif

Axe prioritaire de l'Udaf 87, l'objectif est d'**accompagner et d'apporter un soutien** à nos associations adhérentes en :

- **diffusant et relayant** leurs actions et activités ;
- **proposant des rencontres et formations régulières** ;
- **étant acteur de leurs projets** : appui technique et conseils

Elle doit également susciter l'**adhésion de nouvelles associations** (dont les statuts sont conformes au Code de l'Action Sociale et des Familles) afin d'accroître sa représentativité.

**Le projet associatif de l'Udaf 87** a permis de redéfinir les axes importants à privilégier pour 2020-2024.

## Communication



Afin d'accroître sa visibilité et celle de ses associations adhérentes, mais aussi pour maintenir le lien avec l'ensemble de son réseau et du grand public, l'Udaf 87 a choisi de développer plusieurs canaux de communication (réseaux sociaux, newsletter, communiqués de presse).

Suite à l'embauche d'une alternante en communication, l'Institution peut désormais se consacrer pleinement au développement de ce volet.



Focus en **page 17**

## L'observatoire des familles



Nos représentations et nos services constituent un lieu d'observation des difficultés rencontrées par les familles :

- **Observation régional et départemental des familles** : les enquêtes réalisées donnent une photographie des familles de la région et du département en lien avec une thématique donnée.

## PERSPECTIVES & PROJETS 2023

- L'Udaf 87 entend poursuivre la dynamique présentée ci-contre en continuant à accompagner ses associations adhérentes dans leur développement et en déployant sa stratégie de communication pour encore plus de visibilité sur le territoire haut-viennois (mise en ligne du site internet en 2022).

## Café des parents



Espaces conviviaux et accueillants, propices aux échanges entre le personnel de l'établissement et les parents, ces lieux d'échanges donnent l'exemple aux enfants d'une mobilisation collective pour créer un espace au sein duquel les différents acteurs éducatifs se retrouvent pour discuter des enjeux liés à leur scolarité. Cela répond aux préoccupations des familles de protéger leurs enfants et de contribuer à offrir un climat serein d'apprentissage à tous les élèves.

- 5 "cafés des parents" ont eu lieu au collège Donzelot de Limoges en 2022, pendant la pause méridienne co-animés avec le Centre Social Entre-Deux
- 5 "cafés des parents" ont eu lieu à l'école élémentaire Blanchot de Limoges, le vendredi après-midi, une participation active à la fête de l'école et un pique-nique avec les familles ont permis de clore une année riche de partage et d'échanges et de remercier Bernadette Soulet Defaye, Assistante Sociale à l'Education nationale et partenaire du projet avant son départ en retraite

### POUR 2023

Poursuite des cafés des parents à Donzelot et Blanchot et mise en place à Beaubreuil et en ruralité + Mise en place d'actions au sein de la Cité Educative de Beaubreuil en collaboration avec le Centre Social et les acteurs associatifs et institutionnels du territoire.

## Parents-Enfants dans la séparation



Espace d'écoute pour les enfants vivant ou ayant vécu la séparation de leurs parents, afin de permettre à chacun de se réapproprié une place, un rôle dans une configuration nouvelle et complètement inédite, cette activité a été mise en suspens faute de participants en 2022. En revanche, deux temps destinés spécifiquement aux parents solos ont eu lieu, afin d'accompagner les parents dans cette période vécue parfois douloureusement. Pour faire suite à la journée d'étude sur le thème de « La place de l'enfant dans les séparations parentales », l'UDAF 87 a engagé une réflexion sur le thème « Rester père après la séparation » qui s'est traduite par la mise en œuvre d'une enquête par entretien auprès d'une vingtaine de pères. La restitution de cette étude menée par Camille Arnodin, consultante indépendante, a lieu le mercredi 14 décembre 2022 (voir p.18)

### POUR 2023

Dynamisation des actions en faveur des familles qui vivent des situations de séparation : groupes d'entraide pour enfants, pour parents et à destination des pères.

## Ateliers parentaux



En lien avec cette volonté de développer largement les espaces-parents en milieu scolaire, l'UDAF 87 propose des actions de soutien à la fonction parentale en intervenant dans les écoles ou structures petite enfance auprès des parents sur différentes thématiques : les usages responsables du numérique en famille, le sommeil, la prévention des accidents de la vie courante (exposition "parapluie" disponible en prêt), conciliation vie-familiale / vie-professionnelle, ou encore les relations famille-école.

### POUR 2023

Poursuite des ateliers parentaux et des ateliers "Usages responsables du numérique" et développement d'actions transversales auprès des familles du service DPF.



# FOCUS SUR LA COMMUNICATION



En 2022, nous avons poursuivi la dynamique impulsée par l'un des points clef du Projet Associatif, à savoir développer notre communication sur différents axes. La grande nouveauté de cette année est le déploiement de notre site internet. En effet, ce chantier d'envergure majeure consistait en une refonte de la quasi totalité des sites web des Udaf, afin que l'on soit clairement identifiés comme appartenant au réseau. Un travail préparatoire fût nécessaire en amont, de façon à pouvoir appréhender au mieux cette nouvelle interface.

Nous continuons donc de renforcer notre présence digitale afin d'accroître notre visibilité et celles des associations adhérentes, mais aussi dans le but de mieux faire connaître nos actions, nos services et notre rôle dans la défense des familles du territoire. L'Udaf 87 déploie sa présence sur plusieurs canaux de communication : sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, Twitter), via une lettre contact trimestrielle et bien sûr, sur son nouveau site internet.

## La Commission Développement Associatif

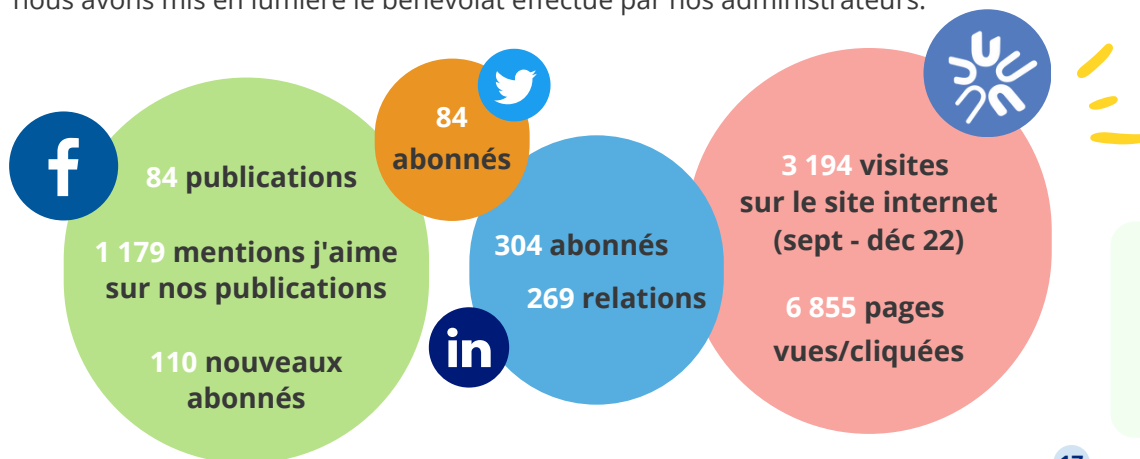
L'Institution travaille étroitement avec la "Commission Développement Associatif" depuis 2016. Ouverte à tous, elle est actuellement composée de 6 administrateurs et de 5 salariés, qui travaillent conjointement au développement de l'Institution en la soutenant dans sa communication, en recrutant de nouvelles associations familiales et en valorisant les actions proposées par ses associations adhérentes. En 2022, la thématique centrale des réunions était la création d'une grande Fête des Familles, réunissant sur une journée l'ensemble des associations adhérentes à l'Udaf 87.

*La Commission s'est réunie 4 fois en 2022.*



## Statistiques des réseaux sociaux en 2022

Notre présence sur les réseaux sociaux s'est largement développée au fil de cette année 2022, comme l'illustrent ces quelques chiffres clefs. Nous participons aux temps forts du réseau Unaf, à l'image par exemple de la campagne #mercipourlesfamilles en décembre, où nous avons mis en lumière le bénévolat effectué par nos administrateurs.



*Organisation de deux journées des administrateurs*

*(Ici à l'ESAT du Pont du Dognon le 18/11/2022)*

## PERSPECTIVES & PROJETS 2023

- Création et lancement du compte Instagram Udaf 87 / Lire et faire lire 87
- Amélioration de la communication interne grâce au lancement d'un intranet
- Harmonisation des supports de communication





## FOCUS SUR L'ENQUÊTE « RESTER PÈRE APRÈS LA SÉPARATION »

L'étude est basée sur des **témoignages d'hommes attachés à leur rôle de père**. Elle révèle de grandes disparités sur la possibilité à rester père après la séparation, selon la nature des relations entre les parents. Le type de coparentalité exercée pendant et après la séparation est décisif quant au **maintien du père dans son rôle de père et à la relation père / enfant**. Il s'avère en effet beaucoup plus complexe et ardu de construire voire maintenir son rôle de père, et d'être présent, investi auprès de ses enfants dans les cas de « coparentalités conflictuelles » que dans les cas de « coparentalités apaisées », où les parents parviennent à s'accorder quant à la garde de ou des enfants.



On constate que **les conflits entre les parents se répercutent fortement sur l'organisation ayant trait aux enfants, la relation père / enfant et donc sur les enfants eux-mêmes**. Ces derniers sont souvent des **victimes collatérales** des conflits entre leurs parents : enjeux de pouvoir et otages de la séparation, ils sont parfois coupés d'un de leur parent, et sujets à des conflits de loyauté fréquents. Les enfants et la question de la coparentalité ne sont donc pas du tout isolés de la relation, souvent dégradée pour notre échantillon, entre les parents. On découvre que, si la justice contribue à renouer le contact avec l'enfant, elle ne permet pas toujours de rééquilibrer les rôles et l'égalité parentale selon les pères. Il faut parfois mener un combat pendant des années avant d'obtenir un mode de garde satisfaisant, où le père peut être connecté au quotidien de l'enfant (présence sur le temps scolaire...). De fait, la fréquence des gardes exclusives pour la mère, où le père ne peut voir son enfant qu'un week-end sur deux et la moitié des vacances scolaires construit une paternité « morcelée » et ne permet pas au père de maintenir, voire construire, un lien apaisé et serein avec l'enfant. Beaucoup de pères ne comprennent pas **pourquoi l'égalité de l'autorité parentale ne s'accompagne pas d'une généralisation de la garde alternée**.

En outre, les conflits qui se nouent entre les parents au sujet de la garde des enfants (souvent liée à des problématiques financières) entraînent la multiplication des procédures judiciaires, et enveniment encore plus les relations entre les parents, tout en impactant les enfants. Une partie des pères finit parfois par désespérer et se décourager après des mois voire des années de procédures et des épisodes parfois violents (accusations de violences, souvent levées grâce à des enquêtes sociales...). Nombreux sont ceux qui estiment et regrettent **de n'avoir su anticiper et prendre les bonnes décisions à cette étape en amont**, au début de la séparation, et l'absence de bons conseils, de bons interlocuteurs, experts des questions spécifiques liées aux pères. Ce déficit en termes d'accompagnement, qui a des conséquences parfois négatives sur le maintien du lien père / enfant, suscite par conséquent **de nombreuses attentes**.

Un des souhaits majeurs exprimés par ces pères est de pouvoir **mieux connaître les acteurs de l'écosystème (justice, médiation...), et leurs fonctions** pour être mieux accompagné, guidé voire soutenu quand ils rencontrent des problèmes, notamment au début de la séparation où beaucoup de choses se jouent pour la suite et les connaissances manquent. Cela permettrait de mieux pouvoir anticiper, se préparer et d'éviter les erreurs fréquemment commises, préjudiciables au père et à son lien avec le ou les enfants.

Au-delà des besoins et souhaits exprimés vis-à-vis de ce service d'aide à la parentalité, les pères ont par ailleurs **de nombreuses attentes vis-à-vis des institutions et de l'administration en général** : de la reconnaissance, et une égalité parentale « appliquée ». Un changement de mentalité qui se traduit donc dans les pratiques, en permettant notamment à la garde alternée de devenir la référence normale, et un suivi partagé de l'éducation et de la santé des enfants facilité.

Il est enfin évoqué l'utilité d'un **travail de prévention** réalisé en amont des séparations, sur l'intérêt pour l'enfant et les implications de la coparentalité, mais aussi sur les bouleversements entraînés par l'arrivée d'un enfant.

A partir des résultats de cette enquête, **l'Udaf 87 envisage de développer un service d'accompagnement** dédié et réfléchi à l'opportunité de développer une plateforme collaborative qui offrirait des conseils pratiques adaptés à chaque étape clé de la vie de la famille, sa construction mais aussi sa dissolution en cas de séparation !

LE RAPPORT DE CETTE ENQUÊTE EST DISPONIBLE SUR DEMANDE AUPRÈS DE L'UDAF 87.





## FOCUS « ÊTRE MÈRE, FEMME, EN QUARTIER PRIORITAIRE »

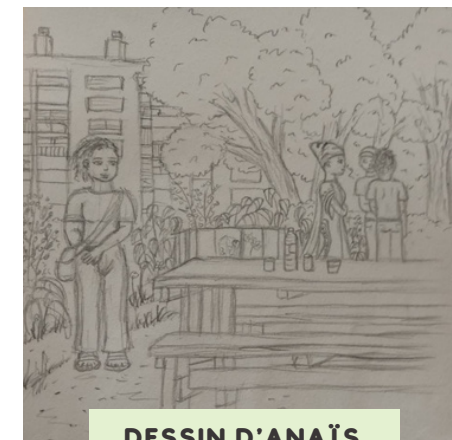
L'Udaf 87 a souhaité s'investir en 2022 dans la réalisation de projets dans le cadre des actions soutenues par l'Etat "**Quartiers d'été**" afin de mettre en valeur **la place des femmes dans les quartiers prioritaires** de la politique de la ville et plus particulièrement sur le territoire du Val de l'Aurence Nord.

En effet, même si au cours des dernières décennies les droits des femmes ont progressé en France, les inégalités persistent et les femmes demeurent victimes de nombreuses discriminations. Nous imaginions, que celles-ci pouvaient être encore plus marquées dans les quartiers prioritaires : dans l'accès à l'emploi, dans l'espace public, voire même au sein de leur foyer. Afin de vérifier ce postulat de départ, il nous a semblé important de donner la parole aux premières concernées dans l'objectif de faire évoluer concrètement les conditions et la qualité de vie des femmes en leur offrant pour commencer une tribune, un espace de parole.

Afin de rendre visibles ces femmes et ces jeunes filles, nous avons souhaité leur donner la parole en organisant, durant la période estivale, des temps de rencontre intergénérationnels et interculturels, entre femmes, en vue de concevoir une série de podcast dans lesquels elles ont pu se raconter et réfléchir aux représentations de la place de la femme dans le quartier.

Partant du postulat que les femmes et les mères présentes sur le territoire ont une expérience et une expertise trop peu souvent interrogées nous avons pris le parti de leur permettre de s'exprimer sur différents sujets et de livrer leur analyse et leur témoignage afin de sortir des représentations dans lesquelles nous les enfermons, en vue de construire ensemble des portraits de femmes plus en adéquation avec la réalité de ce qu'elles sont et ce qu'elles vivent.

Nous leur avons proposé de réfléchir ensemble à des questions simples : Qu'est-ce que ça implique d'être fille, femme ou mère dans le quartier ? Quel regard est-ce que l'on porte sur sa place de femme quand on vit dans le quartier ? Quelle représentation est-ce que l'on a de soi, des autres femmes ? Quels sont nos souhaits, nos rêves pour nous et pour nos enfants ?



DESSIN D'ANAÏS

Ce sont toutes ces questions et bien d'autres qui ont été abordées pendant la période estivale afin que chacun puisse, à l'écoute des podcasts, prendre la mesure de l'écart qui existe entre nos a priori et ce qui constitue la vie de ces femmes fortes avec lesquelles nous avons travaillé.

Enfin, ces réalisations feront l'objet d'une présentation publique en présence de Madame la Préfète, ses Déléguées à la Politique de la Ville et au Droit des Femmes, et de Monsieur le Maire de Limoges le 8 Mars 2023, Journée internationale du Droit des Femmes dans les locaux de la Bibliothèque du Val de l'Aurence, partenaire privilégié de cette action.

Bravo et merci à Anaïs, Mostafia, Prescillia, Mariama, Saâdia, Khadidja, Samia, Hulia, Mathilde, Zam-zam, Myriam, Menfadi... pour leur engagement dans cette action pour certaines ponctuel, pour la plupart assidu.

**Cette action n'aurait jamais pu aboutir sans les coopérations des partenaires associatifs impliqués dans le projet : l'Association AASP - Passeport Travail, le Centre social Alchimis, Beaub FM, le CIDFF, le Service Prévention de l'ALSEA, la CSF et Terre de cabanes.**







Ce sont des ateliers photos et différentes activités d'animation qui ont été proposées durant les mois de juillet et août 2022, par le pôle parentalité de l'Udaf qui s'est rendu sur le quartier de Beaubreuil dans le cadre des dispositifs "Quartiers d'Été" et "Cité Educative". Afin d'entrer en relation avec les familles du quartier, les intervenants ont pris le parti d'investir les moments conviviaux, repas partagés et autres temps improvisés en soirée et pendant les week-ends, et de proposer aux habitants une narration par l'image, en faisant appel à un photographe professionnel pour animer des ateliers d'initiation. Les adultes ne se sont pas réellement prêtés au jeu mais les jeunes en revanche, se sont très vite appropriés cette activité. Ils ont pu raconter l'histoire du quartier à travers des photographies, montrer l'esprit de convivialité, de fraternité et de solidarité qui anime ses habitants.



A l'occasion de la fête de fin d'été organisée par le Centre Social de Beaubreuil, chaque participant a pu repartir avec un exemplaire de la photographie sur laquelle il apparaissait ou dont il était l'auteur.

L'appui professionnel d'Ousseynou Diouf, qui a su révéler les talents encore ignorés de ces jeunes, nous a permis de mener à bien ce projet au point que les participants espèrent voir mis en œuvre des ateliers au cours de l'année afin d'approfondir cette démarche pour acquérir des compétences nouvelles et perfectionner celles déjà acquises.

Actuellement nous travaillons en lien étroit avec quelques familles et acteurs du territoire (notamment le Centre Social, la Cité de l'Emploi et l'Opéra de Limoges) pour la mise en place d'une exposition itinérante dans le quartier ainsi que la création d'un livret avec les jeunes ayant participé aux ateliers. Un vernissage de cette exposition permettra la mobilisation des familles et la mise à l'honneur de ces jeunes.

Enfin, cette action menée pendant la période estivale nous aura permis d'être identifiés par certaines familles, ce qui nous encourage à poursuivre le travail engagé en fédérant à la fois les partenaires associatifs, les jeunes et les familles autour de projets permettant de mobiliser les parents puisque nous souhaitons nous impliquer dans l'accompagnement et le soutien de ces derniers.



# ÉDUCATION ET CULTURE

## LIRE ET FAIRE LIRE



Depuis plus de 20 ans, l'UDAF 87 et la Ligue de l'Enseignement-FOL 87 proposent à des bénévoles de + de 50 ans de partager leur goût du livre et de la lecture auprès d'enfants de 0 à 14 ans, dans toutes structures éducatives intéressées par la démarche.

Pendant la crise COVID, l'association a connu une importante perte de bénévoles et a dû repenser son organisation. Toutefois, l'année 2022 a été riche et a permis à l'association de rebondir avec une arrivée massive de nouveaux bénévoles : **130 bénévoles** interviennent désormais dans plus de **90 structures** sur le département. Dans le but d'accompagner les bénévoles dans leurs missions, **7 temps de formations** ont été organisés et une **quinzaine de manifestations** ont été menées dont Livres au vert avec des balades-contées à St-Yrieix-la-Perche, Châteauneuf-la-Forêt et Nantiat et l'organisation du concours poésie en partenariat avec Faites des livres à St-Junien.

### POUR 2023

Réalisation d'un livre en tissu par les bénévoles, support utilisable en structure petite enfance  
Lancer l'action Lire Ensemble (lire à des publics éloignés du livre [tout âge])

 [lireetafairelire87.wordpress.com](http://lireetafairelire87.wordpress.com)

 [lireetafairelire87](https://www.facebook.com/lireetafairelire87)

**FONJEP**  
Fonds de coopération  
de la jeunesse et de l'éducation populaire

**SERVICE CIVIQUE**  
Une mission pour chacun  
au service de tous



## LECTURES DE CITOYENS

Soutenue par la DSDEN 87, Lire et faire lire 87 a proposé pour la période 2021-2023 d'aborder la notion de discrimination auprès des plus jeunes accueillis en accueils de loisirs.

**14 structures inscrites**, dont 5 hors Limoges, soit plus de **350 enfants** (de 3 à 14 ans) ont pu aborder la thématique grâce aux lectures de la sélection d'albums jeunesse par des bénévoles de Lire et faire lire et ont ensuite voté pour leur livre préféré.

Pour cette année, il a été proposé aux structures participantes de créer **un jeu de société** de toutes pièces sur le thème de la lutte contre les discriminations.

Les réalisations ont été présentées lors d'un événement final au Conseil Départemental de la Haute-Vienne en présence de l'ensemble des participants. Les jeux lauréats ont été annoncés ainsi que les résultats du vote du prix littéraire.

Tous les enfants sont repartis avec un livre afin de les remercier de leur participation et de leur engagement.



**ACADÉMIE DE LIMOGES**  
Éducation  
Supérieure  
Nouvelle

Direction des services départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Haute-Vienne

**FONJEP**  
Fonds de coopération  
de la jeunesse et de l'éducation populaire

**SERVICE CIVIQUE**  
Une mission pour chacun  
au service de tous

## LE NUMÉRIQUE



L'accès et le maintien des droits pour tous à l'ère du numérique est important, d'autant plus lorsqu'il est question de personnes qui sont déjà isolées par certains facteurs. La fracture numérique aggrave les différences et les difficultés d'accès aux droits en fonction des situations personnelles et territoriales.

C'est en ce sens que l'UDAF a souhaité proposer à différents publics un accompagnement vers le numérique. Dans un premier temps, nous avons commencé des ateliers au sein des GEM de Limoges et de Cussac. Au vu de l'enthousiasme des participants, nous avons décidé de proposer ces ateliers à la Résidence Accueil de Bellac.

Le but de ces ateliers était en premier lieu de rassurer les personnes, de les accompagner (mais surtout de ne pas se substituer mais de faire avec), de sensibiliser, d'informer, de conseiller pour à terme viser l'autonomie. Au total, plus d'une vingtaine d'ateliers numériques ont été organisés sur le département pendant une période de 8 mois.

10 ateliers à Limoges

10 ateliers à Bellac

5 ateliers à Cussac

3 accompagnement en individuel

## LA VALIDATION DES ACQUIS D'EXPÉRIENCE (VAE)



La validation des acquis de l'expérience (VAE) est une mesure qui permet à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification professionnelle. Depuis 2017, prestataire de la DREETS Nouvelle-Aquitaine, l'Udaf 87 organise des sessions de jury de VAE dans les domaines du social et du paramédical.

16 sessions organisées

111 candidats reçus en entretien

## CULTURE POUR TOUS



Suite à l'adhésion de l'Udaf 87 à la charte « Passerelle culturelle » de la Mairie de Limoges, une démarche visant à favoriser l'accès à la culture et la fréquentation des salles de spectacle des personnes sous mesure de protection a été mise en œuvre en lien avec les services et en partenariat avec les associations du réseau. Cette année, 8 personnes ont pu assister à des spectacles, dont 7 en accompagnement et 1 en autonomie.

6 spectacles vus

7 personnes accompagnées





# MANDATAIRE JUDICIAIRE À LA PROTECTION DES MAJEURS

**2082** mesures au 31/12/2022

**241** nouvelles mesures

**182** mesures terminées

**11.5** années, durée moyenne de la mesure

Dans le cadre de la loi du 5 mars 2007, l'UDAF 87 a été habilitée par l'arrêté préfectoral N°1654 pour les Mesures de Protection des Majeurs modifiée le 8 juin 2015 pour l'extension de l'activité passant de 2 068 à 2 180 mesures.

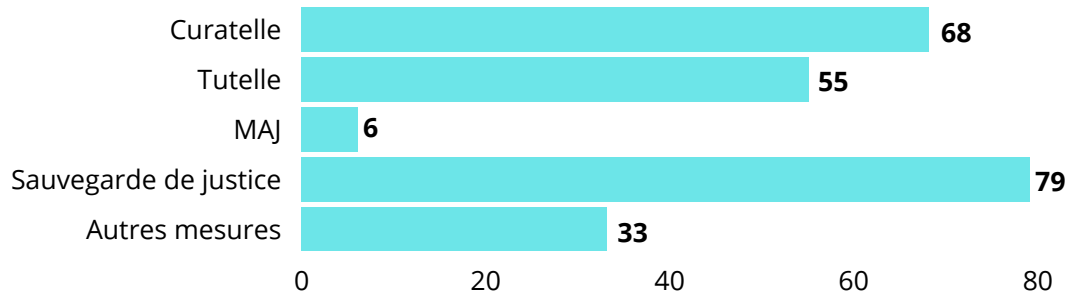
- MESURE D'ACCOMPAGNEMENT JUDICIAIRE**  
Mesure qui permet à un mandataire judiciaire de percevoir et gérer tout ou partie des prestations sociales d'une personne majeure. Son objectif est de rétablir l'autonomie de l'intéressé dans la gestion de ses ressources.
- SAUVEGARDE DE JUSTICE**  
Mesure de protection temporaire qui permet de traiter une situation en urgence ; la personne conservant l'exercice de ses droits.
- CURATELLE SIMPLE**  
La personne peut gérer, administrer ses biens, percevoir ses revenus, et en disposer librement. Elle doit être assistée du curateur pour des actes plus importants qui concernent son patrimoine (vendre un bien, contracter un emprunt ...).
- CURATELLE RENFORCÉE**  
En plus des actes prévus dans la curatelle simple, le curateur procède à la gestion du compte bancaire de la personne, et règle ses dépenses.
- TUTELLE**  
La personne n'étant plus en mesure de veiller sur ses propres intérêts, le tuteur la représente de manière continue dans les actes de la vie civile.

## L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2022

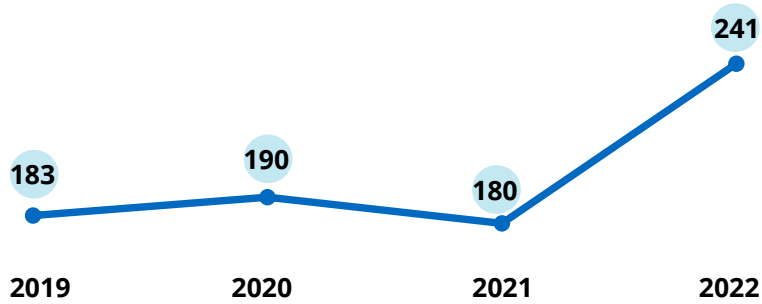
Le nombre de dossiers gérés est en légère augmentation puisque le service enregistre 9 mesures de plus qu'au 31 décembre 2021. Le rythme des attributions de mesures a été beaucoup plus soutenu en 2022 avec 51 mesures de plus qu'en 2021. Le nombre de mesures terminées est quant à lui, resté stable.

Au final, le service enregistre un nombre total de 2 082 mesures au 31 décembre 2022, pour une autorisation à hauteur de 2 180 mesures.

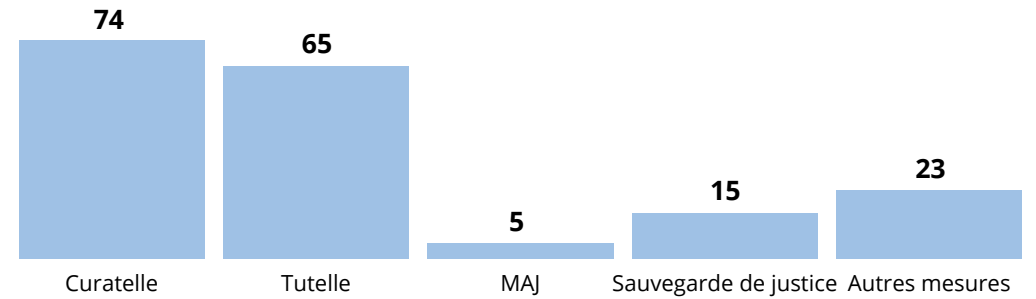
### Nouvelles mesures en 2022



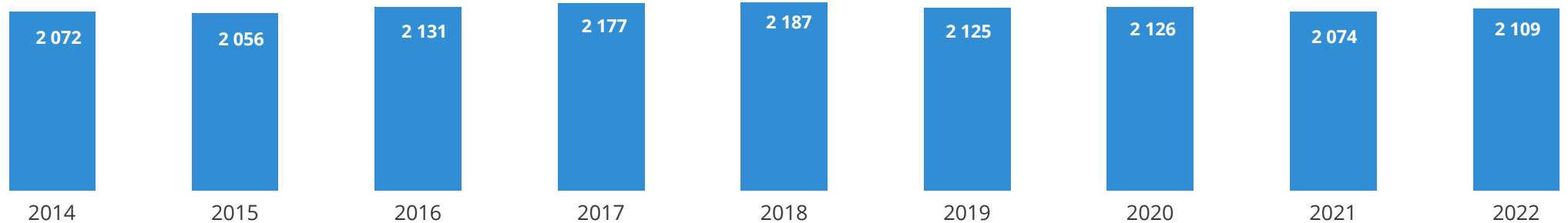
### Evolution du nombre de nouvelles mesures par année



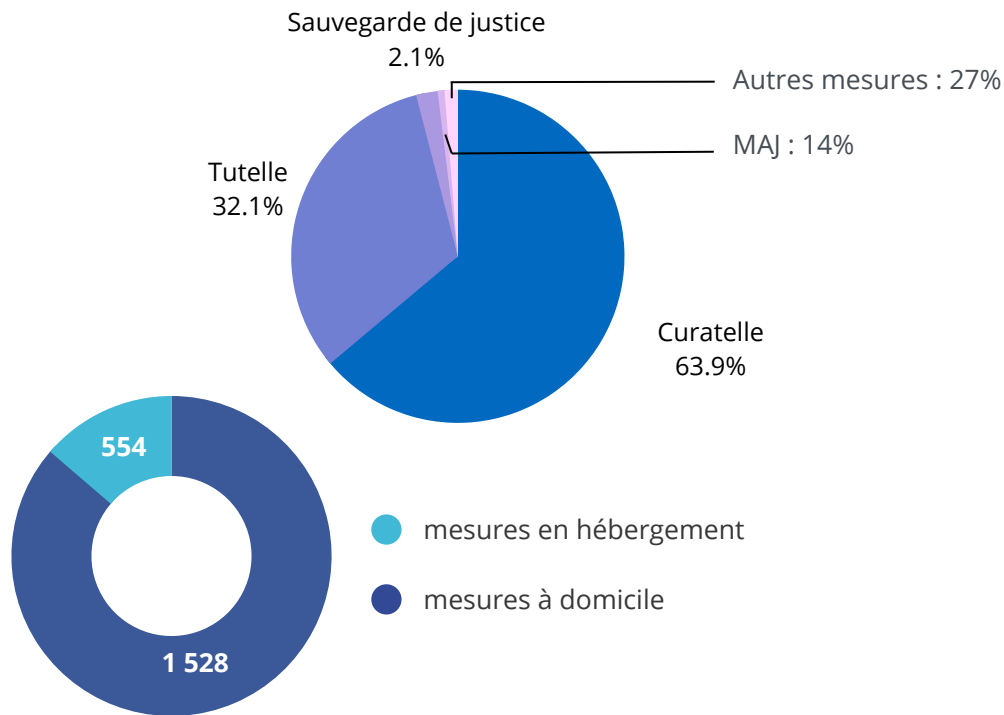
### Mesures terminées en 2022



### Evolution du nombre de mesures par année



## Répartition par type de mesures

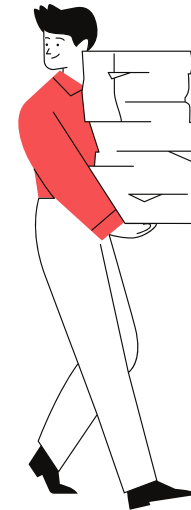


## Nombre de personnes protégées accompagnées par un délégué mandataire à temps plein

**56** personnes protégées à domicile

OU

**95** personnes protégées en établissement



## FAITS MARQUANTS DU SERVICE EN 2022

Après deux années de crise sanitaire, le service a retrouvé sur l'année un fonctionnement au quotidien dans une forme plus « classique ». Et bien que cette crise COVID nous semble aujourd'hui « presque » loin, elle a pour autant laissé un certain nombre de stigmates qui pèsent sur la gestion du service. Pour autant, la majorité des perspectives fixées ont été tenues :

### Relancer le groupe d'expression des usagers (focus en page 29)

### La réorganisation du service – Mise en œuvre de la 1ère phase et lancement de la 2ème :

Suite à la réflexion portée en 2021 par le service, la 1ère phase de la réorganisation à savoir « structurelle » a été activée sur les premiers mois de l'année 2022 avec notamment la mise en œuvre :

- des nouveaux pôles tutelles, Nord, Sud, Est, Ouest et de nouvelles collaborations des équipes à appréhender,
- de la prise de fonction du chef de service Gestion de Projet et Transversalité,
- de la nouvelle fonction de secrétaire de pôle en remplacement des fonctions administratives uniques (appréhension des missions, harmonisation des pratiques, ...),
- de la nouvelle animation des équipes au sein de chaque pôle et en transversalité notamment pour les fonctions administratives,
- des moyens humains supplémentaires alloués notamment au niveau du service juridique et du service accueil.

Au regard de ces changements, les premiers mois ont permis aux équipes d'appréhender ces différentes évolutions et parallèlement, à l'équipe d'encadrement de construire la deuxième phase de la réorganisation ayant pour but de définir comment adapter nos pratiques professionnelles pour améliorer la qualité de l'accompagnement de l'utilisateur tout en mettant en œuvre une organisation satisfaisante pour l'ensemble des fonctions.

Ainsi, dans un premier temps, le choix a été fait d'animer des groupes de travail sur trois thématiques : Logement / Hébergement, Contrat / Consommation / Emploi, Budget / Gestion financière / Surendettement. Rapidement, le constat a été porté sur la difficulté pour les équipes de prendre du recul sur leur fonctionnement au quotidien pour imaginer une nouvelle approche malgré l'accompagnement fait par les cadres. Des référentiels par thématique ont malgré tout pu être rédigés avec un certain nombre de propositions et d'axes de travail, mais ne permettant pas d'avancer concrètement sur la 2ème phase de la réorganisation.

Forts de cette expérience, et grâce à l'obtention d'un financement spécifique par l'OPCO, un accompagnement avec l'intervenante ayant guidé le service lors de la 1ère phase, a été mis en place dans le but de réviser l'ensemble des fiches de fonction de la structure, permettant ainsi de reposer les missions de chacun. Cette action a été engagée sur le dernier trimestre 2022 et se terminera d'ici la fin du 1er semestre 2023. Elle marquera auprès des équipes la fin du projet de réorganisation, pour s'engager par la suite vers une logique d'amélioration continue des pratiques, notamment dans la perspective de réalisation de la prochaine évaluation externe.

### **Passage au module financier du logiciel métier et poursuite de l'amélioration des outils de travail**

Depuis 2017, le service bénéficie du nouvel outil métier EVOLUTION pour la partie administrative de la gestion des mesures. La gestion financière est restée durant ce temps sur l'ancien logiciel métier SENTINEL.

Initialement programmé pour le 1er trimestre 2023, notre service a eu l'opportunité d'ouvrir ce nouveau module financier en octobre 2022. Ce changement n'a pas été sans conséquence pour les équipes et cela a nécessité un véritable accompagnement sur les quatre derniers mois de l'année et début 2023 :

- pour l'équipe comptable, leurs pratiques ont été révisées en grande partie, entraînant une grande adaptabilité de la part des professionnels,
- pour les délégués, l'évolution du module financier a nécessité de leur part d'appréhender une nouvelle approche de la gestion budgétaire et financière.

### **Accompagner les nouveaux salariés à appréhender le métier de délégué mandataire**

Depuis la crise sanitaire, le service n'échappe pas aux constats du secteur social et médico-social avec un turn-over relativement conséquent au sein de l'équipe de professionnels. Face à ce constat et afin que cela ait le moindre impact possible pour les salariés en poste, l'équipe de direction s'est donc attachée à mettre en œuvre une politique RH plus attrayante (détaillée dans la partie RH de ce rapport d'activité).

Elle a également décidé de renforcer son équipe de déléguées polyvalentes (de 0.90 ETP fin 2021 à 3.40 ETP fin 2022) permettant la prise en charge quasi immédiate des effectifs des salariés absents et l'accompagnement renforcé des nouveaux professionnels dans la durée. Ceci permettant aux jeunes professionnels de bénéficier d'un accompagnement spécifique et personnalisé.

#### **PERSPECTIVES & PROJETS 2023**

- Finaliser la réorganisation avec l'actualisation et la validation de l'ensemble des fiches de fonction
- Lancer la démarche au sein du service pour la nouvelle évaluation externe
- Construire le projet de service
- Stabiliser l'activité et la vie du service

# PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNÉES EN 2022



**46%** de femmes accompagnées sur la totalité des mesures

**48%** ont + de 60 ans

**49%** entre 26 et 60 ans

**3%** ont 25 ans ou moins



**53%** des nouvelles mesures en 2022 concernent des hommes

## La moyenne d'âge du public est de 58 ans et 8 mois

*Les hommes sont plus jeunes avec une moyenne légèrement au-dessus de 56 ans contre 61,5 ans pour les femmes.*

## Près d'1 personne protégée sur 2 habite sur la commune de Limoges

## 36% résident dans un établissement pour personnes âgées ou handicapées



## NOS SERVICES SUPPORTS

### Service Juridique

Il intervient en soutien aux mandataires judiciaires sur les aspects :

- patrimoniaux des dossiers : successions, ventes de biens immobiliers, placements financiers ... ;
- contentieux quand les majeurs protégés sont impliqués dans des contentieux amiables ou judiciaires au civil notamment ;
- de tutelles ou curatelles ad'hoc

### Service Accueil

Il soutient les délégués mandataires pour la partie accueil téléphonique et physique du public grâce à une équipe « Accueil » en charge de la gestion du courrier ainsi que de l'accueil physique (du lundi au vendredi de 10h30 à 12h30 puis 14h00 à 16h00 - fermé le mercredi après-midi) et téléphonique (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 puis de 13h30 à 16h30).

### Service Comptabilité

Il accompagne les délégués sur la partie financière de la mesure : relations avec les banques, traitement des factures, gestion des frais de mesures...





# FOCUS SUR L'UNITÉ JURIDIQUE

## Patrimoine immobilier



655 biens immobiliers en gestion

**+ 28 biens par rapport à 2021**



On compte **279 biens en pleine propriété**, dont 100 constituent la résidence principale de la personne protégée, et font l'objet d'un suivi régulier en terme d'entretien et de sauvegarde. **213 sont situés en Haute Vienne** et 44 hors département.

Le nombre de ventes immobilières finalisées en 2022 reste identique à celui de l'an passé soit **28**.

## Patrimoine financier

### ► LE PRINCIPE DE LA SÉCURITÉ DES AVOIRS BANCAIRES

Il n'est pas demandé à un curateur ou à un tuteur d'être un gestionnaire financier cherchant à optimiser les avoirs financiers de la personne protégée. Au contraire, **la sécurité** doit être le principe incontournable de sa gestion.

L'article 496 du Code Civil impose au tuteur **une gestion « prudente, diligente et avisée » des avoirs de la personne protégée**. En curatelle, c'est en concertation avec la personne protégée que cette gestion est effectuée.

Si le service comptabilité de l'UDAF assure le suivi de l'ensemble des comptes bancaires détenus par les personnes, les personnels affectés à la gestion du Patrimoine Financier réalisent quant à eux les études patrimoniales lors de la mise en place d'une mesure de protection, uniquement bien entendu si celle-ci concerne la protection de biens, mais aussi tout au long de la vie de la mesure.

Ils sont donc amenés à **réorganiser le patrimoine financier de la personne protégée** afin de sécuriser les avoirs, et permettre, souvent, le financement de leur quotidien (nécessités budgétaires, entretien du patrimoine immobilier, frais d'hébergement en EHPAD, souscription d'un contrat obsèques...). Ils sont aussi amenés à placer les fonds provenant de ventes immobilières, de fonds perçus dans le cadre d'un héritage, ou d'indemnisations de préjudices par exemple.

Pour exemple, une étude patrimoniale démarrée en 2021, et portant sur des avoirs conséquents (3,6 millions d'euros) est en cours de finalisation.

L'unité Financière a pour mission, outre la réalisation d'études patrimoniales, **d'adresser au juge toute requête en vue d'autoriser l'UDAF à procéder aux opérations bancaires** réglementées par le Code Civil.

En 2022 :

**86**

millions d'euros d'avoirs gérés par l'unité patrimoniale & le service comptabilité

**181**

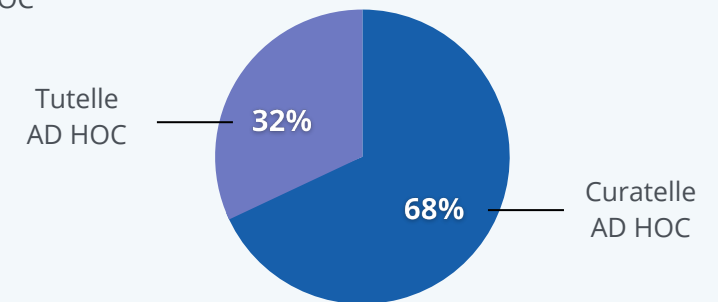
requêtes adressées au Juge

**20**

études patrimoniales

### Les mesures AD HOC

Outre le suivi des affaires juridiques des personnes protégées, l'unité juridique assure la gestion des mesures AD HOC



### Nombre de nouvelles mesures en 2022



Le nombre de mesures AD HOC reste stable avec en moyenne **20 mesures** en cours chaque année.

# FOCUS SUR LE GROUPE D'EXPRESSION

## Le principe du groupe

La loi du 2 janvier 2002 pose clairement le principe d'une nécessaire participation des usagers à la conception et à la mise en œuvre du projet qui les concerne. La loi met ainsi l'accent sur la reconnaissance, le respect et la promotion du droit des personnes et formule l'exigence d'une prise en charge de qualité, individualisée, contractualisée, adaptée aux besoins des bénéficiaires et respectueuse de leurs droits. Ainsi depuis 2016, le service MJPM de l'Udaf a proposé d'associer les usagers de son service à l'amélioration continue des pratiques et de l'accompagnement proposé, par le biais d'un groupe d'expression.

## Les actions menées

Malheureusement du fait de la crise sanitaire et de la réorganisation du service, les rencontres sur les deux dernières années avaient dû être espacées et limitées. En 2022, le Groupe d'Expression a eu un rythme de rencontre habituel et s'est réuni 4 fois avec en moyenne 10 personnes par réunion.

 Approbation de la **carte de visite du mandataire et du document « L'Essentiel »** pour lequel des propositions ont été faites par le groupe.

 Propositions adressées **aux candidats aux élections législatives** afin d'améliorer leur quotidien au regard de leur situation :

- Une meilleure revalorisation financière des allocations et prestations pour les personnes handicapées et/ou âgées dans un contexte d'inflation atteignant des niveaux élevés.
- Un départ à la retraite à taux plein pour les personnes handicapées avant 60 ans.
- Le maintien du montant entier de l'AAH lorsque 2 personnes en couple qui en sont bénéficiaires souhaitent se pacser ou se marier (déconjugalisation). *[La loi du 16 août 2022 a adopté le principe de déconjugalisation qui entrera en vigueur le 1er octobre 2023].*
- Une aide financière sur les titres de transports, sur la participation à des activités culturelles, pour rompre l'isolement et favoriser l'ouverture avec un pouvoir d'achat.
- Un nouveau local pour le Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) en raison d'un loyer trop élevé.

 **Participation à l'élaboration des ordres du jour et des comptes rendus** : 2 usagers ont été désignés pour représenter les membres du Groupe d'Expression.





# INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX



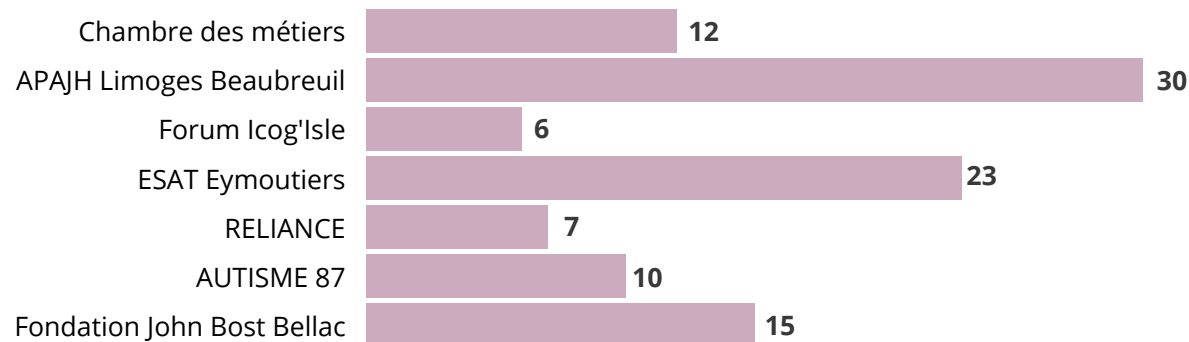
L'UDAF de la Haute-Vienne forte à la fois de sa mission générale d'accompagnement des familles et de son savoir-faire au niveau des mesures de protection, continue de développer ce service gratuit sur le département. Le service ISTF (Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux) par l'intermédiaire des MJPM et en collaboration avec l'ALSEA s'adresse :

- AUX FAMILLES** : En amont de la mesure de protection pour leur apporter l'information nécessaire à la compréhension des différents types de mesures de protection.
- AUX TUTEURS FAMILIAUX** : Apporter un soutien technique par le biais d'entretiens individuels ou de réunions collectives sur des thèmes liés à l'exercice du mandat.
- AUX PROFESSIONNELS** : En lien avec les personnes protégées et à protéger, pour un apport sur les différentes mesures de protection et leur exercice.

## L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2022

L'équipe ISTF pour le département 87 (UDAF 87 et ALSEA) a recensé **7 interventions collectives, qui ont bénéficié à 103 personnes.**

Les thématiques abordées lors de ces rencontres sont essentiellement basées sur la **connaissance des différents types de mesures de protection** et leur mise en œuvre.



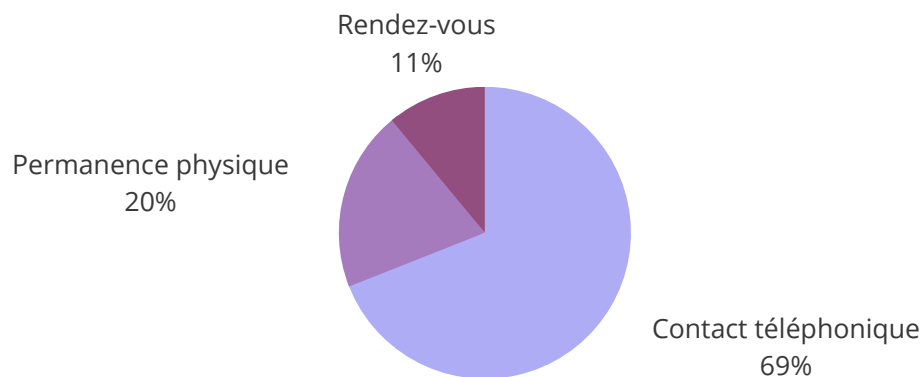
**74 interventions individuelles** réparties de la manière suivante :



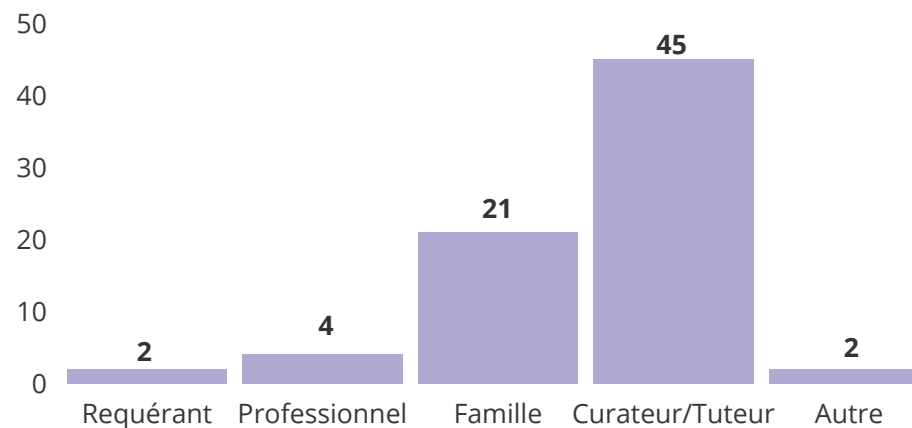
L'équipe ISTF a été sollicitée pour **74 demandes** en 2022, dont 42 prises en charge par l'équipe UDAF. **+28% par rapport à 2021**

Cette hausse peut s'expliquer de plusieurs manières : remise par les juges des plaquettes ISTF dans les jugements prononçant la mesure de protection, site internet, retour des actions collectives, fin de la crise sanitaire.

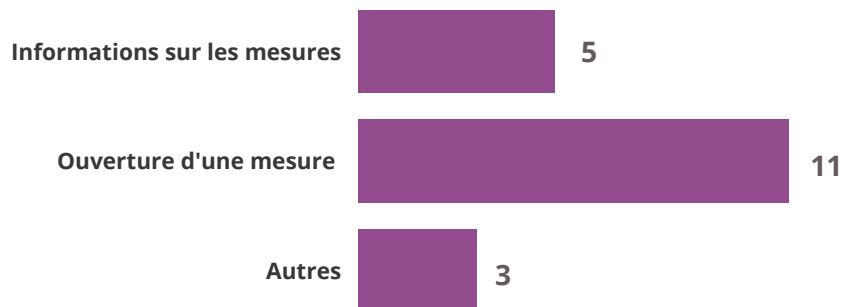
**Mode de contact :**



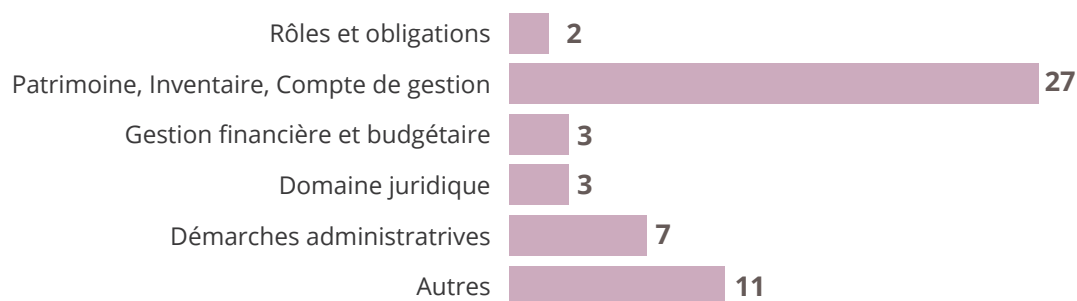
**Demandes formulées par :**



## Objet de la demande en amont de la mesure



## Objet des demandes pendant l'exercice de la mesure



Un grand nombre de personnes sollicite le service lors de leur nomination afin de **connaître les différentes démarches à réaliser ainsi que les obligations à mettre en œuvre** telles que les comptes rendus de gestion, les inventaires...

## FAITS MARQUANTS 2022

**4 réunions de travail (ALSEA, UDAF 87)** ont eu lieu pour coordonner notre action sur le département de la Haute-Vienne et ont permis de faire un travail commun pour :

- la co-animation des interventions collectives et leurs retours
- l'harmonisation de la communication

🕒 **18 mars 2022 et 14 octobre 2022** : réunions plateforme ITSF (19, 23, 87). L'UDAF 87 a animé deux rencontres du comité technique. Ces réunions ont permis aux professionnels d'échanger sur les pratiques et projets mis en place au sein de leur territoire. Un projet d'actualisation des outils de communication a également été travaillé.

🕒 **8 juin 2022** : mise en place du site internet sur lequel le service ISTF est identifié

🕒 **10 juin 2022** : Intervention de Mme Constance POTTIER, cheffe de l'unité juridique auprès de la plateforme interdépartementale sur les thématiques: habilitation familiale et mandat de protection future.

🕒 **Juin et Juillet 2022** : post de la vidéo ISTF sur les réseaux sociaux

- Poursuivre les interventions collectives auprès de nos partenaires
- Maintenir les permanences à la Cité Judiciaire en alternance avec l'ALSEA
- Elargir les permanences sur d'autres lieux tels que les MJD et la Maison des Avocats
- Organiser des « Cafés-Rencontres » à destination des tuteurs familiaux
- Poursuivre la campagne de communication : plaquettes, flyers, affiches, kakemono

## PERSPECTIVES & PROJETS 2023



# PROTECTION DE L'ENFANCE

## Déléguée aux Prestations Familiales

**89**

enfants mineurs accompagnés

**16**

enfants majeurs présents au domicile familial

**45**

familles accompagnées

**10**

nouvelles mesures

Le service Délégué aux Prestations Familiales a pour mission d'exercer la gestion des Mesures Judiciaires d'Aide à la Gestion du Budget Familial.

La MJAGBF, positionnée comme une véritable intervention de protection de l'enfance, visée à l'article 375-9-1 du Code civil, constitue une mesure qui ne peut être prononcée que subsidiairement lorsque « l'accompagnement en ESF n'apparaît pas suffisant » et que « les prestations familiales ou le revenu de solidarité active ne sont pas employés pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé des enfants ».

Elle vise à aider les parents à utiliser leur budget notamment pour mieux satisfaire les besoins fondamentaux de leur enfant. Elle s'exerce dans un cadre contraint et s'impose aux familles, avec l'obligation cependant pour le délégué aux prestations familiales de « s'efforcer à recueillir l'adhésion des bénéficiaires ».

✳ La mesure est prononcée par le juge pour enfants pour une durée de 2 ans maximum, renouvelable.

✳ Le service est autorisé à exercer 35 mesures sur l'ensemble du département.

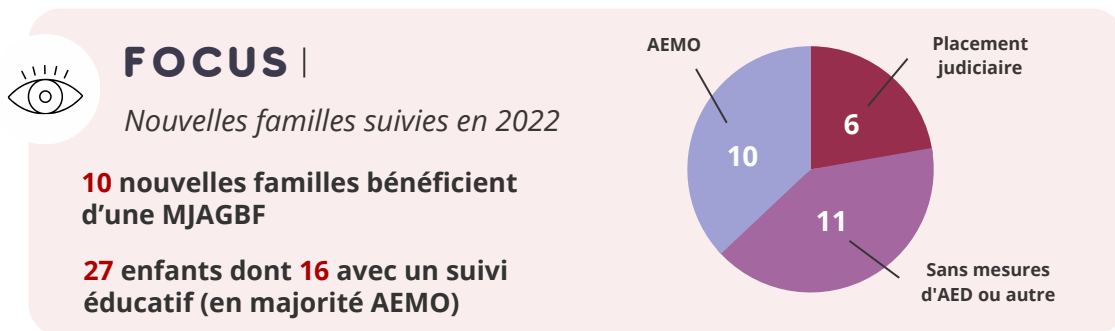
✳ L'exercice est réalisé par une équipe dynamique composée de 3 Déléguées aux Prestations Familiales en collaboration avec 2 secrétaires.

# L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2022

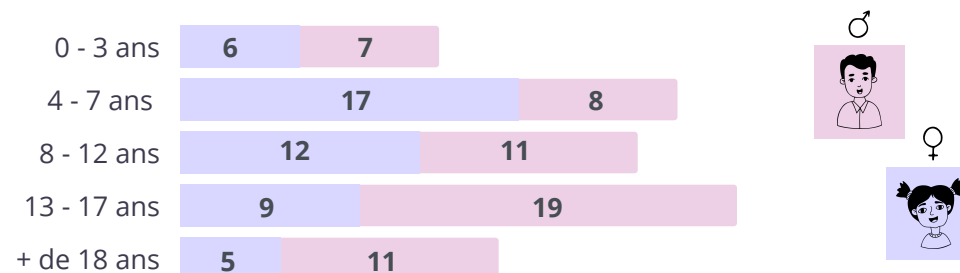
Depuis plusieurs années, l'activité du service se maintient même si une baisse constante de mesures s'inscrit à l'échelle nationale. Des travaux d'études ont été engagés sur le plan national et régional auxquels le service a participé via des questionnaires :

- Diagnostic territorial partagé sur le déploiement des MJAGBF en Nouvelle Aquitaine (état des lieux, freins et leviers) conduit par le CREA Nouvelle Aquitaine à la demande de la DREETS.
- Profils des familles nouvellement suivies en 2021 dans les services DPF des UDAF, menée par l'UNAF.

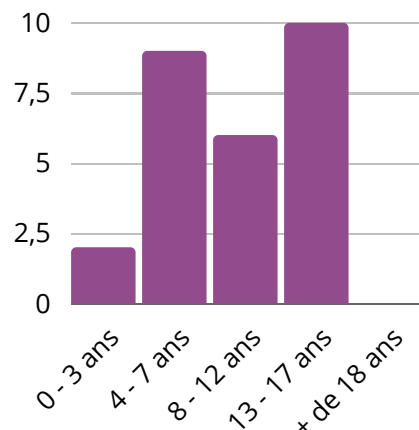
Le service continue de constater que les nouvelles familles accompagnées ont des situations dégradées, cumulant les problèmes budgétaires, de surendettement, de logement, d'accès aux droits... Un **accompagnement plus précoce auprès des familles et des actions de communication auprès des partenaires permettraient d'améliorer le repérage des situations familiales** pour lesquelles les difficultés ne seraient pas ancrées et la guidance des familles pour un retour à une gestion libre de leurs prestations.



## Âge des enfants suivis pour l'ensemble des mesures en 2022



## Une MJAGBF tardive au regard de l'âge des enfants



Les **10 nouvelles mesures** confiées par le Tribunal pour enfants concernent 7 femmes en situation de monoparentalité et 3 couples. La plupart sont concernées par plusieurs problématiques simultanées (expulsion, surendettement...)

## Problématique des familles à l'ouverture de la mesure :

Expulsion : 5    Surendettement : 10    Relogement nécessaire : 2

La mesure a été **renouvelée auprès de 27 familles**, si besoin concomitamment avec le renouvellement annuel d'une mesure d'assistance éducative fixée par le juge pour enfants.

Le retour à la gestion autonome des prestations familiales a conduit le prononcé de la **fin de la mesure pour 7 familles**.

**La durée de l'accompagnement s'étend en moyenne sur 45 mois (3,5 ans) soit deux années de moins que la moyenne en 2021.**

Au 31/12/2022, le service intervenait auprès de **33 familles** dont 5 suivies également à l'UDAF 87 en mesure civile (curatelle).

# FAITS MARQUANTS DU SERVICE EN 2022

## Nouveautés au sein de l'équipe

Madame LASCONGEARIAS Valérie a œuvré au sein du service durant de nombreuses années, elle a fait valoir ses droits à la retraite le 1er Mars 2022. Madame MAHUT Alicia assure son remplacement et a validé la certification au CNC DPF en Mars 2022.

## Rencontres avec les partenaires

La directrice générale et la responsable de pôle ont rencontré :

- Les trois juges pour enfants dans le cadre du bilan annuel du service.
- La responsable du pôle Solidarité Enfance du Conseil Départemental de la Haute-Vienne pour échanger sur les besoins des familles et la nécessité d'organiser des campagnes d'informations au sein des Maisons du Département auprès des acteurs de terrains pour une meilleure connaissance des interventions en MJAGBF.

La présentation de l'accompagnement et des contours d'interventions de la MJAGBF auprès des professionnels de l'association Reliance. De riches échanges ont eu lieu, ce qui a démontré la nécessité d'organiser des temps de rencontres pour faciliter la connaissance des missions de chacun et répondre au mieux aux besoins des familles et des professionnels.

## Réalisation d'un court métrage, support de présentation du service Protection de l'enfance à l'Assemblée Générale de l'UDAF 87.

Les déléguées ont interviewé les familles en vue d'une présentation visuelle et concrète de l'accompagnement réalisé dans le cadre de la MJAGBF.

## Participation à la conférence « Rester père après la séparation, constats et perspectives » menée par le Pôle parentalité de l'UDAF 87.

Les pères accompagnés par les DPF ont été consultés pour réaliser cette étude qualitative.

## Soutien à la parentalité et participation des familles

- En collaboration avec le service DPF de l'ALSEA 87, un atelier regroupant les familles des deux services s'est déroulé à la Maison des Familles (ALSEA 87). Nous avons constaté une faible participation des familles (deux mères) malgré une mobilisation et un accompagnement soutenu par les DPF. Une réflexion sur les hypothèses de non-participation des parents a amené l'équipe à modifier l'accompagnement proposé pour participer aux prochains ateliers.



Rencontre du 17/05/2022 - *L'influence des médias sur nos modes de consommation*



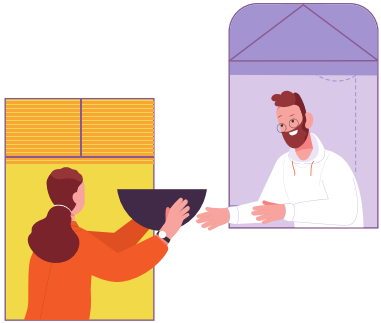
Rencontre du 16/12/2022 - *La jalousie dans la fratrie*

- Un nouvel atelier « La jalousie dans la fratrie » dont la thématique a été choisie par les familles, s'est déroulé dans nos locaux en coopération avec le Pôle Parentalité de l'UDAF 87. Nous remercions les 5 familles pour leur contribution à cette rencontre riche en partages et en convivialité.

- Réactualiser le projet de service
- Réaliser la démarche d'évaluation interne
- Poursuivre la mise en œuvre d'actions de soutien à la Parentalité avec le Pôle Parentalité de l'UDAF 87
- Impliquer les familles par la conduite d'actions collectives sur des thématiques définies par et pour les Familles
- Engager une campagne de communication en interne et auprès des partenaires
- Poursuivre le travail engagé sur l'ouverture et le partage d'expériences
- Rencontrer les juges pour enfants et les partenaires

## PERSPECTIVES & PROJETS 2023





# LOGEMENT

## Résidence Accueil & Familles Gouvernantes

**40** usagers

**2** coordinatrices & 2 animateurs / accompagnateurs

**37** sorties proposées à la Résidence Accueil

**2** sorties communes

L'UDAF de la Haute-Vienne à travers ses différentes missions, s'attache à veiller et promouvoir l'existence de dispositifs permettant aux familles, quelles que soient leurs conditions, de participer et de s'intégrer à la vie de la société. L'UDAF 87 assure également l'accompagnement de nombreuses personnes souffrant de handicap psychique dans le cadre du service à la protection juridique des majeurs.

Par ce biais, elle a acquis une connaissance de ces populations et par la même, une expérience en termes de suivi et de soutien.

A travers son pôle logement, elle s'inscrit durablement dans l'habitat inclusif en proposant deux modèles : la Résidence Accueil et les Familles Gouvernantes.

Ces solutions d'habitat ont pour objectif premier de permettre le maintien en logement ordinaire autonome ou semi-collectif, de personnes en exclusion sociale.

★ Chacun de ces dispositifs permet de créer entre les différents usagers, des liens forts et solidaires entre eux.

# RÉSIDENCE ACCUEIL

La Résidence Accueil relève des **dispositifs des pensions de familles**. Elle s'inscrit dans le champ du logement social, avec une logique d'habitat durable sans limite de durée. Basée sur la **commune de Bellac**, dans un cadre semi-collectif dont le but est de **favoriser le lien social**, la Résidence Accueil propose, une offre en sous-location de 25 appartements individuels, adaptés aux besoins des personnes souffrant d'un handicap psychique et en situation d'isolement, d'exclusions sociales. Un appartement collectif est ouvert 5 jours sur 7 afin de favoriser l'intégration dans l'environnement social et la convivialité.



L'équipe :

- **2 coordinatrices** en charge des candidatures, des entrées et sorties des résidents et de la gestion locative (1 ETP)
- **2 animateurs/accompagnateurs** dont la mission est d'assurer l'animation du collectif ainsi que l'accompagnement individuel des résidents en fonction de leurs besoins (accompagnement sur des démarches du quotidien, courses, démarches administratives, accès à l'emploi...).

Leur temps de travail est passé de 1.8 à 1.9 ETP, notamment du fait de l'augmentation du nombre de résidents.

A l'automne, l'équipe de la Résidence Accueil a changé : Mme Vanessa SERIER animatrice/accompagnatrice a quitté ses fonctions pour un rapprochement géographique. Elle a été remplacée par M. Mogan MARIE-SAINTE au mois de novembre.

## L'ACTIVITÉ DU SERVICE EN 2022

En 2022, notre dispositif est passé d'une capacité de **22 places à 25** en Novembre dans le cadre de l'ouverture du site collectif (20 logements et 5 logements en diffus). Les 3 places supplémentaires ont pu être finalement attribuées en Janvier 2023, période à laquelle nous avons intégré le nouveau site.

Une intégration au sein de la Résidence Accueil a été réalisée en novembre 2022. Cette année a été beaucoup organisée autour de l'arrivée sur le site collectif Avenue Georges Pompidou à Bellac. La remise des clés, prévue initialement en Octobre 2022 a été décalée en Janvier 2023. Les animateurs/accompagnateurs ont pu accompagner les résidents à ce changement de vie à venir. Des temps de travail ont été réalisés avec eux en Juin et Juillet 2022. Des visites plus régulières au domicile ont été menées. Un soutien important a été réalisé pour la préparation des cartons tout au long du mois de décembre.

Les coordinatrices ont enclenché les démarches administratives auprès des mandataires judiciaires de la plupart de nos résidents, accompagné ceux qui n'ont pas de mesure de protection dans la réalisation des démarches. Elles ont pu réaliser des pré-états des lieux de sortie afin d'anticiper d'éventuels frais de réparations. Elles ont pris en charge l'ensemble de la gestion administrative des résidents en lien avec le changement de logement.

### La résidence en chiffres (2022)

**52,5** ans, moyenne d'âge des résidents

**77%** taux d'occupation

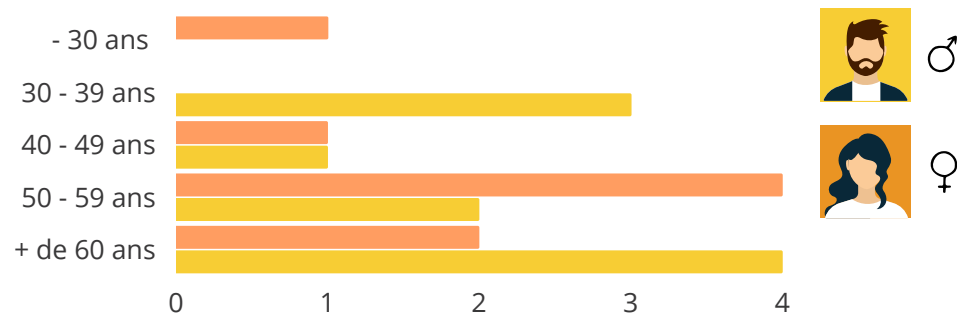
**44%** des résidents sont des femmes

**20** personnes suivies, 20 logements occupés

**2** départs (retour logement autonome & ehpad)

**+3** places supplémentaires grâce à l'ouverture du site collectif

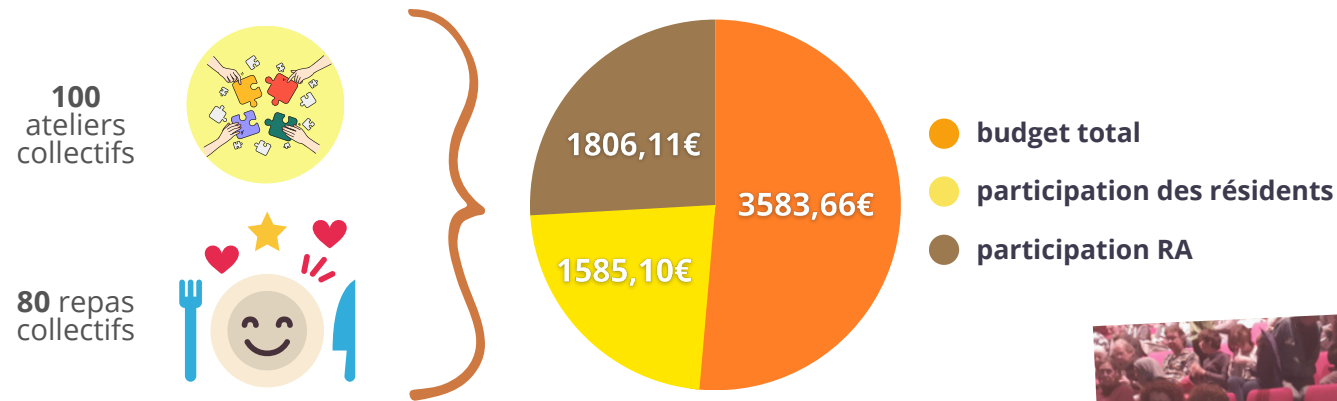
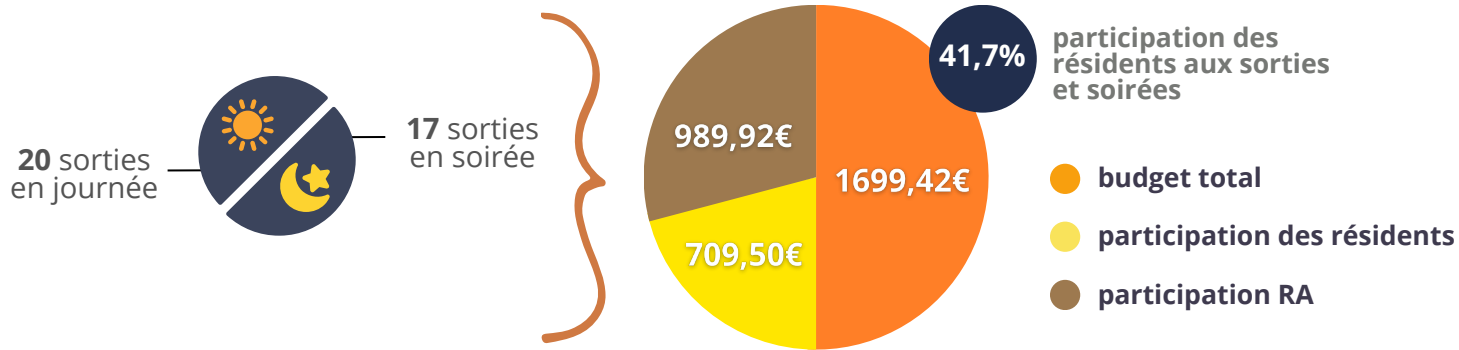
### Démographie :



Passée la crise sanitaire de 2020 - 2021, nous avons pu cette année reprendre le rythme normal des temps collectifs.

### Participation des résidents & budget des animations

Dans le cadre de leur accompagnement, les résidents participent financièrement aux activités proposées. Cet effort est un outil à la réintégration dans l'environnement social, à la compréhension des budgets et à la gestion de l'argent au quotidien.



### PERSPECTIVES & PROJETS 2023

- Maintenir et renforcer le lien entre les habitants de nos deux dispositifs
- Poursuivre les partenariats déjà engagés
- Poursuivre l'accès à la culture et à l'insertion sociale en collaboration avec d'autres associations

# FAMILLES GOUVERNANTES

Familles Gouvernantes est un dispositif de colocation proposé à des personnes en situation de handicap psychique. Il s'inscrit dans une démarche d'habitat inclusif en permettant l'accès à une vie autonome, en milieu ordinaire.

Les colocataires sont accompagnés au quotidien par 8 auxiliaires de vie, salariées d'ACTID 87 que nous appelons "Gouvernants". Ils assurent un accompagnement tant individuel que collectif.

Le financement de ce dispositif est majoritairement autonome. Les colocataires mutualisent les charges liées au logement et à l'alimentaire. L'intervention des gouvernants est financée au moyen de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) attribuée à chaque colocataire et mise en commun.

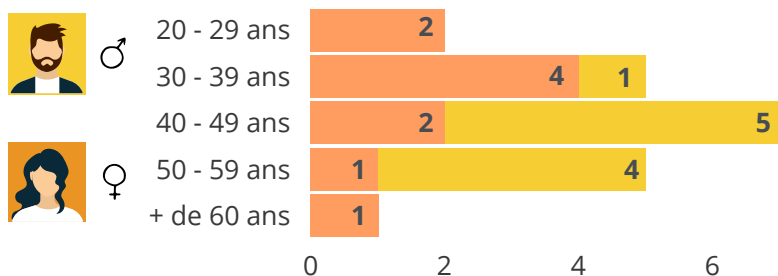
**20** personnes logées et accompagnées  
➤ 10 femmes / 10 hommes

**2** transferts d'un dispositif à un autre

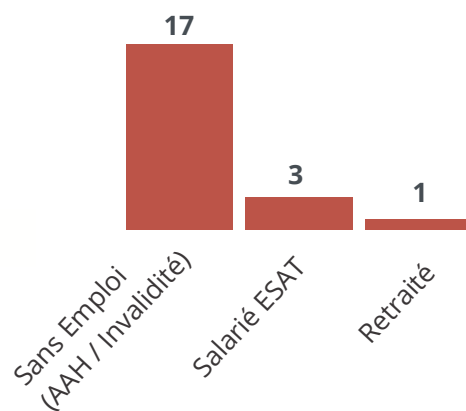
**1** sortie pour hospitalisation

**1** décès

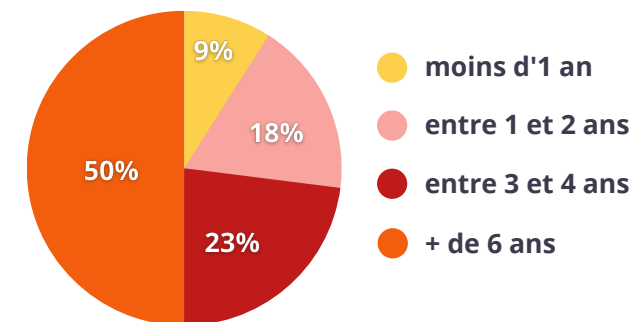
## Âge des colocataires



## Situation professionnelle des colocataires présents en 2022



## Années passées au sein des dispositifs



## Travaux au sein des dispositifs

Comme l'année dernière, nous avons engagé des **travaux de rénovation** (peintures, tapisseries) pour maintenir les logements en état mais également pour le **confort** des colocataires.

## Visites du dispositif « Familles Gouvernantes »

En 2022, nous avons eu plusieurs contacts et visites de potentiels usagers et de nos partenaires. Lors de ces temps, les coordinatrices ont pu faire découvrir les différents dispositifs, leur fonctionnement, l'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, les animations, etc.

## PERSPECTIVES & PROJETS 2023 POUR LES DEUX DISPOSITIFS


- Poursuivre la réflexion d'ouverture d'une nouvelle Résidence Accueil sur un autre secteur rural.
- Obtenir un financement pérenne pour les Familles Gouvernantes dans le cadre de l'habitat inclusif.
- Développer ce dispositif pour les personnes âgées.



# LES DEUX DISPOSITIFS EN IMAGES


Un de nos objectifs pour 2022 était de **créer du lien** entre les colocataires du dispositif « Familles Gouvernantes » et les résidents de la Résidence Accueil de Bellac à travers des rencontres, des animations, etc... Deux manifestations ont eu lieu, une à Bellac et une à Limoges :

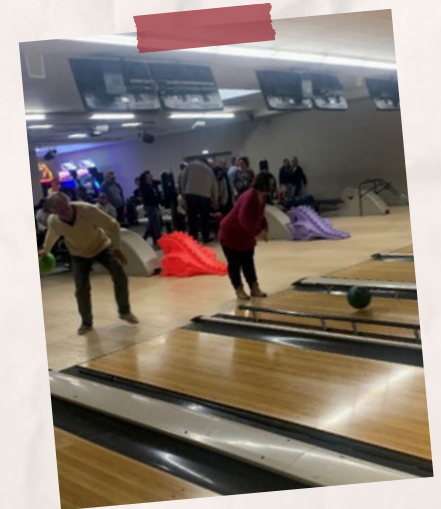
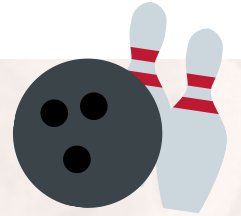
## JOURNÉE PIQUE-NIQUE, 14 & 17 JUN 2022

 au bord de la rivière "Le Vincou" à Bellac



## JOURNÉE BOWLING, 25 NOVEMBRE 2022

 à Limoges





# CONSOMMATION BUDGET

1

convention de partenariat (AEB)

7

actions collectives (PCB)

481

appels reçus (microcrédit)

## ★ C'est quoi l'Action Educative Budgétaire ?

L'action éducative budgétaire permet aux personnes accompagnées de reprendre la main sur leur budget. Les personnes orientées peuvent bénéficier de l'accompagnement d'une Conseillère en Economie Sociale et Familiale, pour faire le point sur leur fonctionnement budgétaire et établir ensemble des pistes de travail. C'est également un outil au service des employeurs pour donner accès à un service supplémentaire pour les salariés ou renforcer l'équipe sociale déjà présente.

## ★ C'est quoi le Point Conseil Budget ?

Le service Point Conseil Budget a été créé en 2020 au sein de l'UDAF 87 suite à l'obtention de deux labels, l'un pour le secteur de Limoges métropole et l'autre pour le reste du territoire de la Haute-Vienne.

Le PCB, ouvert à tous, gratuit et confidentiel, a pour objectif de prévenir le surendettement et favoriser l'éducation budgétaire. L'action du PCB est individuelle avec la réalisation d'entretiens personnalisés, mais aussi collective avec la mise en œuvre d'actions collectives de sensibilisation à la gestion budgétaire.

## ★ C'est quoi le Microcrédit Personnel ?

Le service Microcrédit Personnel est un dispositif en direction des personnes exclues des prêts bancaires classiques. Les deux conventions signées entre l'UDAF 87, la Région Nouvelle Aquitaine et la Caisse des Dépôts et Consignations, depuis 2018, instituant l'UDAF 87 en plateforme départementale pour l'instruction du microcrédit personnel, a permis d'améliorer l'accès au dispositif à toutes les personnes éligibles, notamment par le développement d'un maillage territorial visant à favoriser la proximité entre le demandeur et les structures d'accompagnement.

# ACTION EDUCATIVE BUDGÉTAIRE

## A qui s'adresse ce service ?

Les salariés ou fonctionnaires dont l'employeur a signé une convention de partenariat avec l'UDAF 87 pour ce service, peuvent bénéficier d'un accompagnement budgétaire. Ce service est ouvert à tout employeur privé ou public.

L'AEB peut également compléter utilement les prestations de services proposées et s'adresser aux usagers des entreprises ou administrations. Dans la poursuite des dernières années, l'UDAF 87 a conventionné avec le Ministère des Finances.

Malgré le service rendu, il est à noter une diminution des suivis individuels ainsi que du nombre global d'heures réalisées. Cela peut s'expliquer par la mise en place des Points Conseil Budget qui offre le même service sans contribution financière.

1 suivi individuel

4,5 nombre global d'heures

1 convention de partenariat (Ministère des Finances)

## POINT CONSEIL BUDGET



### FAITS MARQUANTS DU SERVICE EN 2022

**L'augmentation du temps de travail** d'une des accompagnatrices sur les deux labels pour :

- multiplier les démarches sur le terrain
- aller vers les partenaires de tous les secteurs afin de leur présenter le PCB
- nouer notre partenariat sur le territoire

**Un cursus de formation** a été suivi par les accompagnatrices sur différentes thématiques :

- Accompagnement budgétaire
- Organiser une action collective en accompagnement budgétaire
- Surendettement et patrimoine

### Rencontres partenariales

De nombreuses rencontres avec les partenaires (**Rectorat, Ministère des finances, Gendarmerie, CAF, MSA, CHU, Mission locale rurale, Maisons France Service, Secours Populaires, ARSL, Foyer de Jeunes Travailleurs, POLARIS, ACTID 87, AIST 87, UFC Que Choisir, ...**) ont été organisées dans le but de promouvoir le service, présenter ses missions et ainsi faciliter les relations partenariales et orientations des personnes.

Certaines de ces présentations ont été réalisées en collaboration avec le CCAS et l'UD CSF, structures disposant également d'un label PCB en Haute-Vienne.

### L'accompagnement individuel

Les rencontres physiques dans les lieux d'accueil ont été réalisées sur rendez-vous le matin :



#### Limoges

tous les vendredi

#### Bellac

1er vendredi du mois

#### St Junien

2ème vendredi du mois

#### St Yrieix la Perche

3ème vendredi du mois

#### St Léonard de Noblat

4ème vendredi du mois

Les sollicitations du PCB sont principalement liées à des impayés de charges courantes et/ou de crédits, à une situation de découvert bancaire importante, à l'instruction et dépôt des dossiers de surendettement.

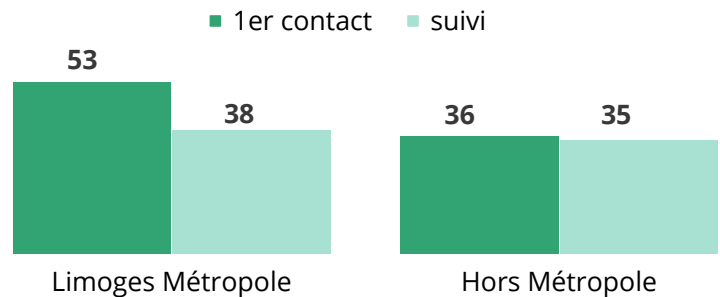
Cet accompagnement peut faire l'objet d'un travail en lien avec les travailleurs sociaux, les référents bancaires, les créanciers, etc...



## Le PCB en chiffres

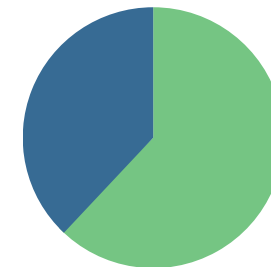
**89** personnes ont fait appel aux PCB

**73** suivis individuels au terme du 1er contact



## Typologie du public

Hommes  
38%



Femmes  
62%

Près de 28% des premiers contacts pour Limoges Métropole ne font pas l'objet d'un suivi soit parce que la personne ne le souhaite pas, soit parce que la situation ne le nécessite pas. Hors métropole, la quasi totalité des premiers contacts font l'objet d'un suivi.

## Les interventions collectives

**7 actions collectives** (30 personnes) ont été menées sur l'année 2022 et ont répondu à une demande ponctuelle de certains partenaires (Secours Populaire, Faculté de Droit et de Lettres, ...) visant à réunir leur public pour une sensibilisation sur des thèmes tels que :

- Point Conseil Budget (présentation générale)
- Fondamentaux des budgets (Ressources/charges)
- Microcrédit
- Surendettement



Présentation du dispositif Point Conseil Budget **auprès de nos partenaires** (CCI, Maisons France Service,...) ; ce qui représente un total de **60 déplacements**.

## Le PCB en images



**20/09/22 : Afterwork auprès de Conseillères en Economie Sociale et Familiale (Polaris & Valadon)**



**28/11/22 : Rencontres interinstitutionnelles - Forum ASE au Conseil Départemental de la Haute-Vienne**





## L'ACTIVITÉ GLOBALE DE LA PLATEFORME MICROCRÉDIT PORTÉE PAR L'UDAF

Quelques chiffres (comparaison entre 2021 et 2022)

**481 appels reçus** + 7.85 %    **88 prêts accordés** - 23.86 %    **74 prêts décaissés** - 22.92 %    **247.632€ : montant total des prêts accordés** - 11.23 %

Le nombre d'appels reçus a augmenté de 7.85 % alors que le nombre de prêts accordés et décaissés enregistrent une baisse de 23 %. Ce ratio est dû à la précarisation et à la paupérisation des demandeurs. Les relevés de compte des personnes présentent souvent des soldes débiteurs ce qui ne permet pas l'obtention d'un prêt. Une orientation est donc proposée soit vers les Points Conseil Budget soit vers les travailleurs sociaux.







**3 346€ : moyenne du montant emprunté** + 15.18 %

Cette augmentation peut s'expliquer par :

- l'inflation annuelle de + 5.2 % en 2022 selon l'Insee
- la mise en application du décret n° 2022-124 du 04/02/22 dont une des mesures introduite concerne le plafond des prêts susceptibles d'être accordés de 5 000 € à 8 000€.

## FAITS MARQUANTS EN 2022

Une **évaluation du dispositif régional microcrédit personnel 2018-2021** a été menée par la Région Nouvelle Aquitaine et la Banque des Territoires. La démarche a été principalement axée sur le mode opératoire appliqué pour rendre compte de son efficacité et apporter des recommandations d'améliorations.

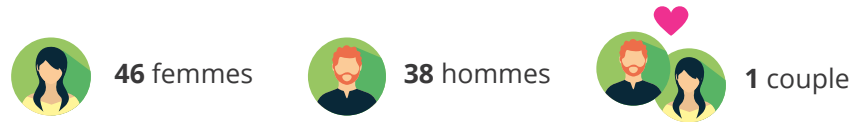
-  **Le 15 juin 2022** : Entretien pour l'évaluation de l'expérimentation « financement de l'accompagnement des bénéficiaires microcrédit par des plateformes départementale en Nouvelle Aquitaine ». Audit mené par les services de la Région Nouvelle Aquitaine
-  **Le 22 juin** : le Secours Populaire a participé à un atelier auprès d'un panel de public cible bénéficiaire potentiel du microcrédit. L'objectif était d'expliquer les modalités d'accueil des demandeurs et d'instruction des dossiers. Ces ateliers ont été mis en place par la Région Nouvelle Aquitaine et par la Banque des Territoires.
-  **Les 22 juin et 3 novembre** : Réunions du Comité Départemental de l'Inclusion Financière.
-  **Les 8 juillet et 25 novembre** : Réunions avec nos partenaires bancaires et associations prescriptrices.
-  **Le 28 novembre** : Rencontre inter institutionnelle organisée par le Conseil Départemental 87 pour présenter le microcrédit et les Points Conseil Budget.
-  **Les 17 octobre et 22 novembre** : deux petits déjeuners ont été organisés avec le CCAS et la CSF pour la promotion du microcrédit et Point Conseil Budget.

Malgré une augmentation des appels reçus en 2022, le nombre de prêts accordés et décaissés a diminué. Sur les 10 prêts accordés, 7 ont été décaissés, 2 ont été décaissés en début d'année 2023 et 1 pour lequel la personne n'a pas donné suite.

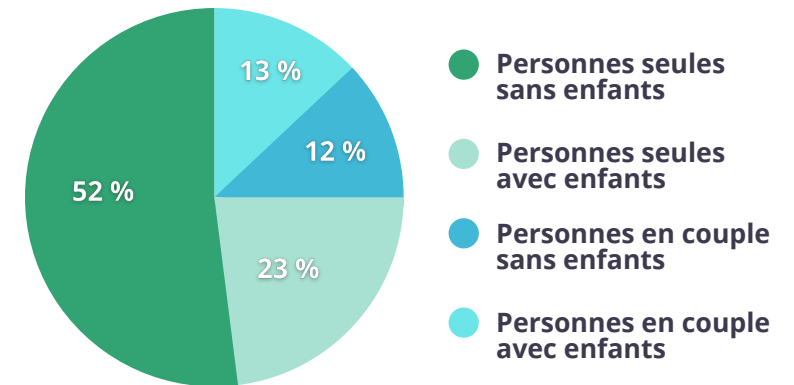
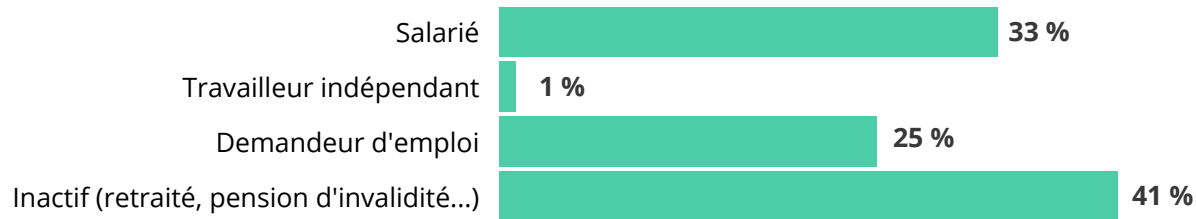
+ 35 % par rapport à 2021

**85** appels reçus    **10** prêts accordés    **7** prêts décaissés

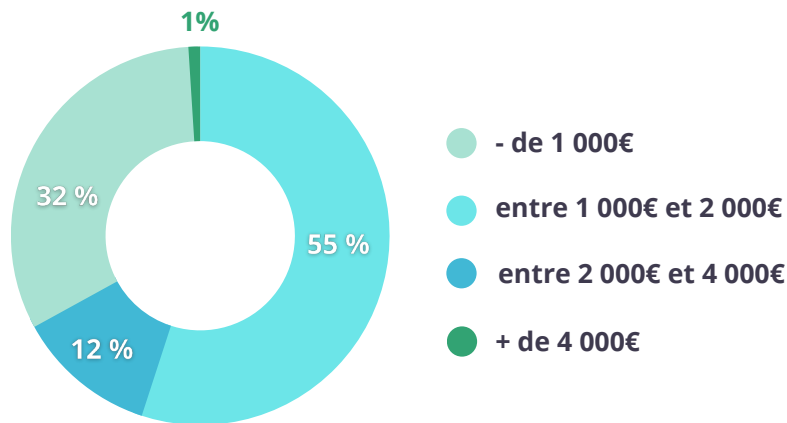
## Typologie du public & situation familiale



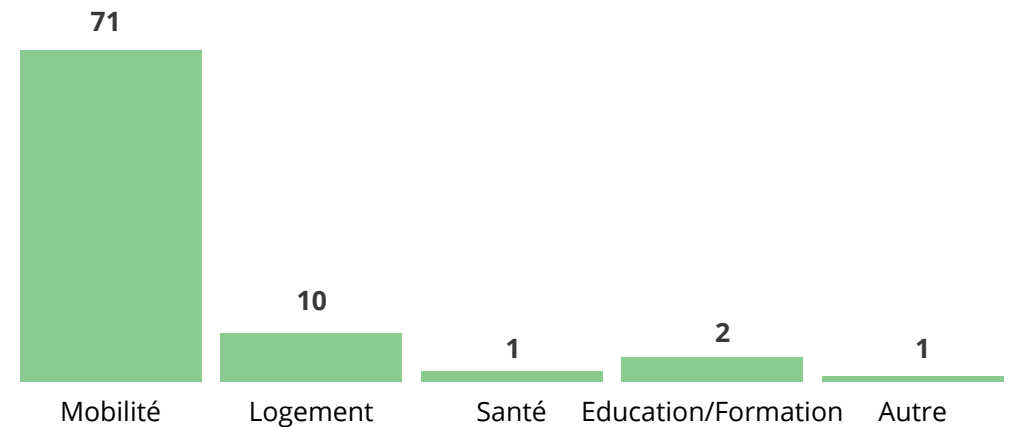
## Situation professionnelle



## Ressources mensuelles par mois



## Objet de la demande initiale de microcrédit



## Conclusion pour le PCB et le Microcrédit :

L'UDAF 87 apporte un soutien et de l'accompagnement budgétaire et social aux populations en difficulté par la mise en place des dispositifs PCB et microcrédit personnel qui sont étroitement liés. Prenons l'exemple suivant : « *Si une demande de microcrédit est ajournée en raison d'une situation financière trop fragile, la personne, avec le soutien du PCB, peut améliorer son budget et ainsi faire une nouvelle demande de microcrédit avec plus de chance d'obtenir un prêt* ».

## PERSPECTIVES & PROJETS 2023

- Atteindre et/ou maintenir la file active d'accompagnements individuels prévue dans notre dossier de labellisation PCB
- Poursuivre le plan de communication
- Rechercher de nouveaux partenariats (bancaires, bailleurs, ...)
- Poursuivre et développer des ateliers collectifs
- Répondre à d'éventuels appels à projet permettant de pérenniser nos actions



# ACCÈS AU DROIT

68

permanences

100

entretiens réalisés

2

associations caritatives  
partenaires

Toute personne, quel que soit son âge, sa nationalité, son niveau de vie ou le lieu où elle habite, doit pouvoir connaître ses droits et ses obligations, être informée sur les moyens de faire valoir ses droits ou d'exécuter ses obligations.

C'est dans le cadre de sa volonté « de définir et mettre en œuvre une politique d'aide à l'accès au droit, notamment en faveur des plus démunis » que le Conseil Départemental de l'Accès au Droit de la Haute-Vienne (CDAD), a depuis 2001 confié la mission à l'UDAF 87 d'accès au droit pour les plus démunis.

Ces dernières années, la baisse des moyens alloués à l'activité n'avait pas permis d'assurer la mission à la hauteur des besoins des bénéficiaires concernés.

Aussi, l'UDAF 87 a choisi, sur ses fonds propres, et à titre expérimental, de remettre en place des permanences plus régulières, à raison d'une et demi par semaine et par structure associative.

Les missions de l'Accès au Droit au sein des permanences appelées aujourd'hui « Points Justice » se dissocient traditionnellement en deux axes :

- ✳ L'écoute et l'accompagnement dans les démarches des bénéficiaires
- ✳ L'orientation de ces mêmes personnes vers les professionnels compétents



Conseil  
départemental  
de l'accès  
au droit



Les permanences sont assurées par une juriste de l'UDAF **au sein même des structures caritatives** des Restaurants du Cœur ou du Secours Populaire. Dans ce sens, la juriste gagne en **visibilité et en proximité** ce qui lui permet d'établir plus facilement le contact lorsqu'une personne rencontre une ou plusieurs problématiques.

## MISSIONS DE L'ACCÈS AU DROIT

La première fonction de la juriste de l'Accès au Droit, avant toute problématique d'ordre juridique, est de **créer une relation de confiance** avec le bénéficiaire. Ainsi, les premières permanences juridiques vont permettre la présentation de la juriste à l'ensemble des bénéficiaires et les domaines dans lesquels elle peut intervenir. Le public visé par la mission d'Accès au Droit est le plus souvent en rupture sociale, isolé et en marge des réalités de notre société actuelle.

Dans ce sens, il appartient à la professionnelle de l'Accès au Droit d'adopter une **démarche pédagogique** en vue de **créer un lien** et lors des entretiens, de **s'exprimer dans un langage adapté**.

Cela doit permettre aux personnes de comprendre les documents administratifs ou juridiques en leur possession ou les notions juridiques fondamentalement applicables à leur cas. Cela permet aussi aux bénéficiaires de **prendre conscience de la portée de leurs droits** et des actions pouvant être mises en œuvre pour les revendiquer.

L'enjeu réside toutefois dans l'adhésion du bénéficiaire à la démarche d'aide et de soutien nécessaire pour favoriser la résolution des difficultés rencontrées.

Au-delà du cadre juridique de la mission, **une écoute attentive** des bénéficiaires est essentielle. La juriste doit donc savoir écouter afin de comprendre au mieux la situation du bénéficiaire. Cette écoute est bénéfique pour ce dernier qui se sent entendu et est indispensable à sa bonne orientation et à son engagement à poursuivre les démarches. Par la suite, la juriste pourra soit assister directement la personne dans la résolution de sa problématique, soit l'orienter vers un service compétent ou encore, vers d'autres professionnels du droit ou d'autres acteurs sociaux ou associatifs.

## STATISTIQUES DE L'ACTIVITÉ

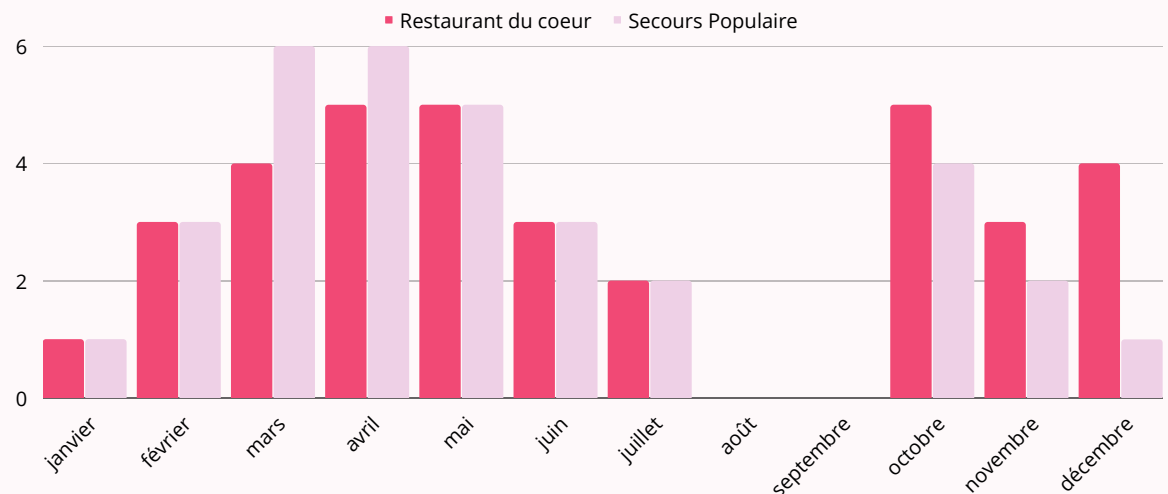
### Permanences réalisées en 2022

**68 permanences** ont été assurées, réparties de la manière suivante :

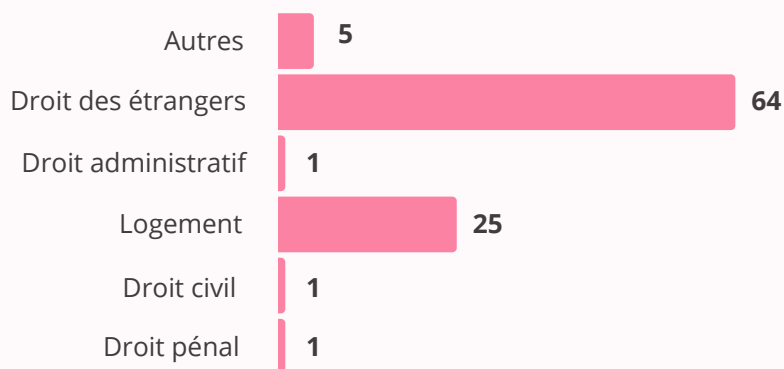


**+79%** par rapport à 2021

### Répartition des permanences en 2022

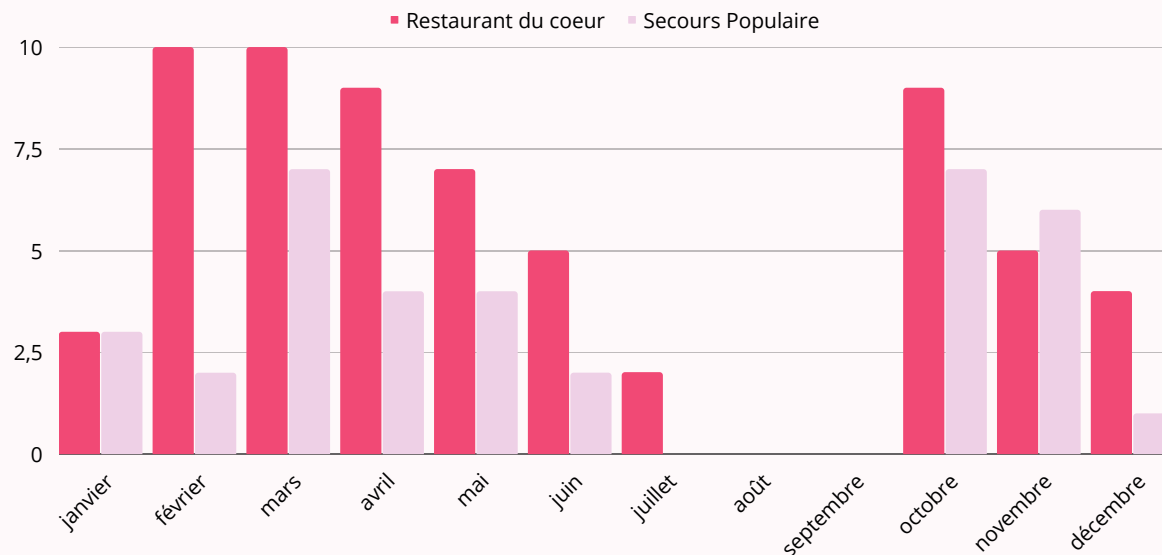


## Nombre d'entretiens par domaine d'activité - 2022



Comme les années précédentes, les demandes relatives au droit des étrangers sont majoritaires (65% des demandes). Nous constatons toutefois une augmentation des demandes relatives au droit civil (26%).

## Entretiens réalisés en 2022



**100 entretiens** ont été réalisés au cours de l'année 2022 contre 24 l'année dernière.

L'accompagnement, dans le cadre de l'accès au droit, permet aux personnes confrontées aux situations d'exclusion d'intégrer la **compréhension de la loi**, d'être informées de leurs **droits et obligations** afin de développer la **capacité de mise en œuvre de ceux-ci**, en particulier dans les domaines suivants : droit des étrangers, droit familial, social, droit du logement, du surendettement, de la consommation, etc.

Les juristes qui interviennent au nom de l'UDAF sur le terrain identifient ces dernières années, **d'importantes difficultés de compréhension des décisions administratives et de justice** rendues à leur rencontre.

Une **relecture et une « traduction » des termes juridiques** est nécessaire à l'assimilation de la décision, et permet une meilleure compréhension des suites qui peuvent y être données. En cela, on peut affirmer que l'accès au droit des plus démunis constitue **l'antichambre de l'accès au droit**.

L'UDAF 87 souhaite **poursuivre cette mission** en faveur des plus démunis et sollicite une augmentation des moyens alloués en vue de maintenir un rythme d'activité conforme au besoin des usagers des associations concernées et de la faire perdurer.



# RESSOURCES HUMAINES

**108** salariés

**15** nouvelles embauches  
en CDI

**96** femmes

**12** hommes

**42** ans, âge moyen

La gestion des Ressources Humaines est gérée par la Direction Générale en appui avec la Responsable des ressources humaines.  
Les missions principales sont :

- ✳ Gestion technique des ressources humaines
- ✳ Administration du personnel
- ✳ Veille juridique et législative
- ✳ Risques et prévention
- ✳ Plan de formation
- ✳ Conseil



# 2022 EN CHIFFRES (AU 31/12/22)

**10 CADRES**  
8 femmes / 2 hommes

**56 DÉLÉGUÉS / JURISTES / ANIMATEURS-ACCOMPAGNATEURS**  
51 femmes / 5 hommes

**42 ADMINISTRATIFS / TECHNICIENS / ENTRETIEN**  
37 femmes / 5 hommes

## MOUVEMENTS DU PERSONNEL

### 15 nouvelles embauches en CDI :

#### Délégués :

Brigitte BONNOT	Alicia MAHUT
Amandine DAIGUEPERSE	Delphine PHERIVONG
Nicolas DOUSSAUD	Marie-Laure RAPIN
Clarisse GANDJI	Marion ROUSSIES

#### Secrétaire :

Karine BONIFACE

#### Comptables :

Audrey PELLERIN  
Ilyes ZMERLI

#### Chef de service :

Vincent DESPAX

#### Accueil :

Sophie ZOLA

#### Animateur-

#### Accompagnateur :

Mogan MARIE-SAINTE

#### RH :

Margaux ROVARINO

#### Promotions - Cheffes de service :

Chantal GAUCHER et Caroline REYMOND

### Bonne route à :

#### Déléguées :

Emmanuelle CASTELLANI  
Aurélie DERICQ  
Valérie LASCONGERIAS  
Sandrine LEGROS

#### Secrétaires :

Alicia JAWORSKI  
Patricia VAREILLE

#### Animatrice-

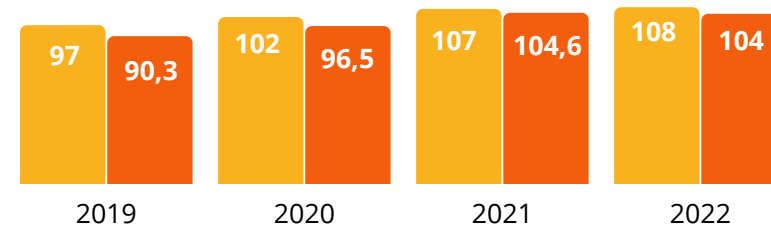
#### accompagnatrice :

Vanessa SERIER

#### Comptable :

Fabienne RISTROPH

■ Effectif contractuel ■ ETP



Effectif : **108 salariés présents au 31/12/22** soit 104 ETP

Moyenne annuelle ETP : **105,45**

95 CDI

11 CDD

1 Contrat d'apprentissage

1 Contrat aidé

## STAGIAIRES

- **1 stagiaire BTS comptabilité et gestion**  
en stage d'immersion au service RH, les 27 et 28 octobre 2022.
- **2 stagiaires en PMSMP (Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel) :**
  - Convention signée avec Pôle Emploi LIMOGES LECLERC du 19/09/2022 au 30/09/2022
  - Convention signée avec Pôle Emploi BELLAC du 28/02/2022 au 10/03/2022
- **1 stagiaire en Droit du Patrimoine et de la Gestion des conflits familiaux,**  
convention signée avec UNILIM (Faculté de Droit & des Sciences Economiques) du 04/04/2022 au 30/05/2022

- **1 stagiaire en BTS ESF,**  
convention signée avec POLARIS du 28/11/2022 au 09/12/2022
- **1 stagiaire Educateur Spécialisé,**  
convention signée avec POLARIS du 29/08/2022 au 18/11/2022
- **1 stagiaire MJPM,**  
convention signée avec POLARIS du 11/03/2022 au 29/04/2022
- **2 stagiaires DE CESF,**  
conventions signées avec POLARIS :  
Du 17/01/2022 au 11/03/2022 - Du 03/10/2022 au 25/11/2022

## VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE

**8 MOIS** durée de la mission **28 HEURES** de mission par semaine environ

Pour le compte de l'UDAF 87, **2 jeunes volontaires** ont été accueillis en 2022 et mis à disposition de l'UD CSF 87. Mission : Culture & loisirs - Créer du lien social en favorisant la participation des personnes accompagnées aux activités socioculturelles.

## ACCIDENTS DU TRAVAIL

### 2 accidents du travail :

- 1 sans arrêt de travail / 1 avec arrêt de travail de 4,5 jours

### 4 accidents de trajet :

- 1 sans arrêt de travail / 1 avec arrêt de travail de 15 jours

## ÉVÉNEMENTS EN 2022



### TÉLÉTRAVAIL :

Une charte télétravail a été signée pour une mise en application à compter du 1er janvier 2022. Cette dernière prévoit les modalités classiques de mise en œuvre, à savoir une journée tous les 15 jours ou une demi-journée par semaine, mais également les situations exceptionnelles pouvant faire l'objet d'une demande exceptionnelle de télétravailler. Celle-ci a pu être appliquée à compter du 14 mars 2022 à la suite du contexte sanitaire lié au COVID. Au regard du contexte international et du coût du carburant, il a été décidé, à compter du mois de septembre 2022, pour une durée déterminée, de mettre en œuvre sur la base du volontariat et à titre exceptionnel 2 jours de télétravail supplémentaires. Cette possibilité est applicable aux personnes déjà éligibles à la charte télétravail et à temps plein.



### PRIME DE REVALORISATION SALARIALE :

Les décrets n° 2022-738, n°2022-741 et n° 2022-728 du 28 avril 2022 ont permis d'attribuer une prime de revalorisation salariale aux professionnels de l'accompagnement social et médico-social d'un montant de 183 euros net par mois, à compter du 1er avril 2022



### MOUVEMENT « LES OUBLIÉS DU SÉGUR DE LA SANTÉ » :

L'Institution s'associant pleinement à cette démarche, aucune retenue sur salaire n'a été faite pour les salariés ayant débrayé sur les mouvements de grève.



### RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Nouveau règlement intérieur daté du 15/04/22, entré en vigueur au 1er juin 2022



### LA VALEUR DU POINT :

est passée de 3.82€ à 3.93€ à compter du 1er juillet 2022.



### STATIONNEMENT / PARKING : DUE

A la suite du passage des stationnements payants dans l'ensemble des rues adjacentes à l'UDAF 87 et compte tenu du nombre de places limité, il a été envisagé de limiter le coût de ces frais jusqu'alors inexistantes pour les salariés de l'UDAF 87. Par DUE (Décision Unilatérale de l'Employeur) signée le 24 juin 2022, la Direction a décidé :

- **Concernant les professionnels qui utilisent leur véhicule personnel pour des déplacements professionnels (délégués, juristes, gestionnaires de patrimoine,...) :** La décision a été prise de prendre des abonnements au parking St Martial au nom de l'UDAF 87, pour l'ensemble de ces salariés, qui sont en totalité financés par l'Institution. Accès au parking du lundi au vendredi de 7h30 à 19h30
- **Concernant les professionnels qui n'ont pas besoin de leur véhicule personnel dans le cadre de leur fonction (administratifs, comptables, agents d'accueil,...) :** participation maximum de 18€ par l'employeur pour tout abonnement à un parking. Le contrat souscrit doit être au nom et prénom du salarié.

## ÉVÉNEMENTS EN 2022



### **CARTES PROFESSIONNELLES :**

Création d'une carte professionnelle unique pour l'ensemble des délégués mandataires judiciaires. La mise en place de cette carte vise à améliorer et faciliter l'identification du mandataire auprès des partenaires lors de la réalisation des démarches pour le compte des majeurs. Elle est une mesure de sécurité et de sûreté supplémentaire, tant pour ses détenteurs que pour ceux à qui elle est présentée. De plus, la généralisation sur l'ensemble du territoire national favorise l'unité de la profession, participe à la construction d'une identité professionnelle, légitime l'intervention des MJPM en qualité de professionnels qualifiés et souligne leur rattachement au Ministère de la Justice et au Ministère des Solidarités et de la Santé. La DGCS a signé une convention avec l'imprimerie nationale pour la conception et la délivrance de la carte professionnelle. Dans ce cadre, la DGCS est responsable de ce traitement et l'imprimerie nationale agit en tant que sous-traitant.



### **SERVICE PCB (POINT CONSEIL BUDGET) :**

Suite à l'obtention d'un financement dédié, l'UDAF 87 a ouvert dès le mois de février 2021 des permanences PCB dont le but est d'accompagner toute personne rencontrant des difficultés dans la gestion de son budget. Cette activité est venue compléter nos services micro crédit et AEB. Un renfort a donc été nécessaire en 2022 :

- Amandine DAIGUEPERSE a bénéficié de 20% en PCB + AEB
- Christine BOULOUIS a repris l'activité PCB / micro crédit à hauteur de 20% à compter du mois d'avril.
- Afin de développer l'activité PCB, Valérie ROCHE est passée à temps plein sur le PCB à compter du 27 juin jusqu'à la fin de l'année 2022.



### **RENFORT DE LA POLYVALENCE :**

L'expérimentation du poste de « délégué polyvalent » en CDD à 70% s'était révélée très positive en 2020.

Ce poste a été pérennisé par un CDI, occupé par Emilie VINGES.

Afin de renforcer la polyvalence, en janvier 2022 :

- Coralie CLISSON a été retenue sur le poste de déléguée polyvalente en CDI, à temps partiel de 90%, en remplacement de Chantal GAUCHER.
- Olivia DESCHAMPS a été recrutée en renfort jusqu'au 31 décembre 2022
- En août 2022, la polyvalence a été renforcée par Isabelle PECH à hauteur de 60%.

Rappel : la mission principale de ce poste est de remplacer les absences des collègues délégué(e)s et d'accompagner, former les nouveaux salariés. Il est toujours prévu de remplacer les absences de longue durée à partir de la 4ème semaine.

L'objectif est d'avoir du personnel formé et réactif pour les remplacements et d'assurer un accompagnement des nouveaux délégués en évitant au maximum de solliciter les collègues du bureau.

# ÉVÉNEMENTS EN 2022



## RENFORT À L'INSTITUTION - ACTION GÉNÉRALE & PARENTALITÉ :

- Caroline REYMOND a été promue cheffe de service de l'Action Générale et Parentalité.
- Le CDD de Emma PAPON a été prolongé jusqu'au 30/09/22 sur la fonction d'Assistante de développement à la vie associative. Depuis le 01/10/22, elle est chargée de communication en contrat d'apprentissage.
- Le temps plein de Johanna TRICARD a été maintenu sur toute l'année 2022.



## RENFORT JURIDIQUE ET PATRIMONIAL :

- Le temps de travail de Mathilde COULAUD est passé à temps plein pour une durée indéterminée au 01/01/22.
- Marie LAMONTAGNE a été embauchée en qualité de gestionnaire de patrimoine au 01/04/22 pour renforcer le service



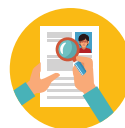
## RENFORT AU SERVICE COMPTABILITÉ :

- Ilyes ZMERLI est passé en CDI sur la fonction d'assistant comptabilité-paie au 14/03/22.
- Le CDD de Romain FILET a été renouvelé jusqu'au 31/12/22 en qualité de comptable pour renforcer le service comptabilité tutelle.



## RENFORT ACCUEIL :

- Sophie ZOLA BANGANI est passée en CDI au 01/11/22 en qualité d'agent d'accueil.



## RENFORT RH :

- Margaux ROVARINO a été embauchée en qualité d'assistante RH pour renforcer le service à compter du 01/11/22.

La Direction reste attentive aux salariés à temps partiel qui souhaitent augmenter leur temps de travail. 5 délégués mandataires sont passés à temps plein au 01/01/22



## PRIME PPV (PRIME DE PARTAGE DE LA VALEUR) :

Une décision unilatérale de l'employeur instituant une prime de partage de la valeur a été demandée et signée en date du 6 décembre 2022 par la Directrice Générale après validation du Conseil d'Administration. Les salariés bénéficiaires percevront une prime d'un montant de 500€ net au mois d'avril 2023.



## L'INDEX ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES :

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel impose aux entreprises d'au moins 50 salariés de publier chaque année, le 1er mars au plus tard, un index relatif aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes. L'index de l'égalité professionnelle permet de comparer la situation des femmes et des hommes au sein d'une même entreprise.

Noté sur 100 points, il se calcule à partir de 4 indicateurs :

- L'écart de rémunération femmes-hommes,
- L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé maternité,
- La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations

Notre INDEX correspondant à la période du 01/01/2022 au 31/12/2022 est toujours estimé « incalculable » car le 1er indicateur n'est pas mesurable.

# ÉVÉNEMENTS EN 2022



## **CRISE SANITAIRE « COVID 19 » :**

Plan de continuité d'activité (PCA) confinements et déconfinements : ce document a été réalisé en 2020 et reste le protocole à appliquer en cas de crise sanitaire. Les mails d'informations de la direction permettent de compléter et/ou d'adapter le PCA à l'actualité en temps réel.

Dans la continuité de 2020, a été mis en place, à cet effet :

- Le télétravail et les rotations du personnel ont pris fin le 11 mars 2022.
- Distribution des masques en tissu de catégorie 1 et chirurgicaux à l'ensemble des salariés
- Installation de plexiglass dans tous les bureaux collectifs si nécessaire et salles de permanence
- Distribution et mise à disposition du gel hydroalcoolique
- En période d'épidémie, les repas lors de la pause de midi peuvent être pris en salle de pause au RDC, en salle de réunion du 2ème étage et dans les bureaux. En période d'épidémie et afin de limiter le nombre de personnes présentes dans la salle de pause du RDC, il a été limité le nombre de personnes à 3 pour les tables rondes et 1 pour les tables rectangulaires. Après chaque utilisation, nettoyer les tables avec le produit mis à disposition et aérer la pièce toutes les demi-heures entre 12h et 13h30.

## **MATÉRIEL :**



- Installation de matériel ergonomique adapté aux besoins : souris ergonomique, clavier plat, écran...
- Téléphones portables :  
Mise en place des téléphones portables pour les délégués pour permettre deux utilisations :
  - Transfert de ligne pendant les périodes de télétravail (forfait illimité)
  - Connexion internet pour les ordinateurs portables en remplacement des clés 4G. (25Go)

Des consignes d'utilisation ont été définies (utilisation strictement professionnelle et pendant les heures de travail, ne pas télécharger d'applications, ne pas communiquer le numéro de téléphone, ne pas utiliser le téléphone au volant du véhicule...)

# FORMATIONS

## Répartition des formations

	Nombre de formations suivies	Nombre d'heures	NOMBRE DE SALARIÉS EN FORMATION				NOMBRE TOTAL DE SALARIÉS		
			Hommes	Femmes	Total	%	Hommes	Femmes	Total
Cadres	10	566	2	8	10	100.00	2	8	10
Délégués / Juristes / Animateurs - Accompagnateurs	15	2297	4	45	49	100.00	4	45	49
Administration / Techniciens / Entretien *	7	1322**	3	13	16	42.11	5	33	38
<b>Total</b>	<b>22 formations*</b>	<b>4185</b>	<b>9</b>	<b>66</b>	<b>75</b>	<b>77.32</b>	<b>11</b>	<b>86</b>	<b>97</b>

Nombre mensuel moyen de salariés 2022

105

\* hors formation en alternance Bachelor Responsable Marketing et Communication

\*\* dont formation individuelle : titre professionnel CIP (1116 heures)

### 22 formations réalisées en 2022 :

- Accompagnement cadres
- Accompagnement Direction
- Analyse de la pratique
- Bienveillance dans la communication et l'autonomie de l'utilisateur
- Connaître et accompagner une personne souffrant de troubles psychiatriques
- La responsabilité civile du MJPM
- La responsabilité pénale du MJPM
- L'argent dans la sphère privée
- Le majeur protégé et l'assurance vie
- Maintien et actualisation des compétences SST
- Sauveteur secouriste du travail : formation initiale
- Sécurité incendie et évacuation des locaux

### CNC :

- CNC MJPM : obtention du certificat Lisa JACQUES
- CNC DPF : obtention du certificat Alicia MAHUT

### Formations individuelles :

- Actions collectives et accompagnement budgétaire
- Bachelor Manager d'organismes à vocation sociale et culturelle
- Bachelor Responsable Marketing et Communication
- CAFERUIS
- Groupe de travail MJAGBF
- L'accompagnement budgétaire
- Loi du 5 mars 2007 et CIDPH : 15 ans après
- Office 365 sharepoint online gestionnaire
- Titre professionnel Conseiller en insertion professionnelle



**Rappel :** Chaque année, la construction du plan de développement des compétences, prend en compte les besoins dans l'ordre suivant :

1. Les formations obligatoires (SST, CNC...)
2. Les formations collectives
3. Les demandes individuelles en formation qui font suite aux entretiens professionnels et / ou fiche de recueil
4. Autres demandes (VAE, bilan de compétences...) via courrier et / ou fiches de recueil



La Direction poursuit le choix de réserver 15% du plan de formation pour répondre aux besoins individuels des salariés. Ceux-ci sont actuellement repérés lors des entretiens professionnels qui ont lieu tous les 2 ans mais aussi par la fiche de recueil des attentes individuelles. Chaque année, une fiche de recueil des formations individuelles est à compléter et à transmettre à votre chef de service pour avis pour le mois de septembre.

**Prestations de serment :** 2 déléguées mandataires MJPM ont prêté serment devant le Tribunal Judiciaire.



Le **compte personnel de formation (CPF)** est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, y compris en période de chômage, pour suivre une formation qualifiante ou certifiante.

**Pensez à le consulter !**

## SÉCURITÉ



### SAUVETEURS SECOURISTES AU TRAVAIL (SST)

24 salariés sont formés. La liste des SST est affichée auprès de chaque photocopieur et sur le tableau d'affichage employeur situé à la cafétéria. Une session de formation initiale a eu lieu en janvier 2022 avec 7 participants.



### ÉVACUATION INCENDIE "GUIDE FILE / SERRE FILE"

16 salariés sont formés. Le point de rassemblement est situé sur le parking de l'UDAF.



### HABILITATION ÉLECTRIQUE

5 salariés sont formés et ont l'habilitation électrique.

- Siège social : Liliane BOUSSAVIE, Alexandre FASAN et Akin OZKUL
- Résidence accueil à Bellac : Angéline NEBOUT et Vanessa SERIER



### DOCUMENT UNIQUE DES RISQUES

Actualisation du DUERP pour le Siège Social et la Résidence Accueil de Bellac a été faite au mois de décembre 2022.



### CHARTRE INFORMATIQUE

Mise à jour en avril 2022, elle annule et remplace celle datant de septembre 2018.



### PLAN CANICULE

En raison des fortes chaleurs, les salariés sont autorisés pendant une durée déterminée par la direction à : embaucher à partir de 7h15 et à sortir à partir de 16h.



### RÉFÉRENTE SÉCURITÉ

Edite BREDELET



### RÉFÉRENTE HARCÈLEMENT

Lucie BACHELET



### DÉLÉGUÉE À LA PROTECTION DES DONNÉES

Constance POTTIER





# COMPTABILITÉ & INFORMATIQUE

Le service comptabilité et informatique, sous la responsabilité d'un chef de service est composé de :

- ✱ 2 comptables/gestionnaires de paie qui interviennent sur la partie institutionnelle
- ✱ 6 salariés dédiés au bon exercice des mesures judiciaires de protection des majeurs et des mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial
- ✱ 1 informaticien

## COMPTABILITE DE L'ASSOCIATION ET ANALYSE DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS AU 31/12/2022

Les missions des comptables et gestionnaires de paie au niveau institutionnel consistent principalement à : enregistrer les opérations financières et pièces comptables, assurer le suivi des paiements, établir les paies, préparer les budgets prévisionnels et collaborer avec les commissaires aux comptes lors de la clôture des comptes.

Les éléments les plus significatifs ayant eu un impact sur les comptes 2022 sont :

- Un turn-over élevé (nombreux départs et arrêts maladie)
- Le dénouement de plusieurs litiges
- Les revalorisations salariales (versement de l'indemnité médico-sociale pour une partie du personnel et augmentation de la valeur du point)

A la date de l'arrêté des comptes 2022, la direction de la structure n'a pas connaissance d'éléments qui pourraient remettre en cause la continuité de ses activités.

Le résultat 2022 se solde par un excédent de **244 747 €** décomposé comme suit :

	UDAF FS	PCB / AEB	MJPM	DPF	AAD	RA	FG	RT	TOTAL
Charges	282 853,35	52 488,14	4 529 506,55	142 378,70	10 273,83	220 936,78	11 024,12	19 152,59	5 268 614 €
Produits	290 193,35	52 488,14	4 754 153,19	140 734,98	6 053,59	220 936,78	4 127,48	44 673,47	5 513 361 €
<b>RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>7 340,00</b>	<b>0,00</b>	<b>224 646,64</b>	<b>-1 643,72</b>	<b>-4 220,24</b>	<b>0,00</b>	<b>-6 896,64</b>	<b>25 520,88</b>	<b>244 747 €</b>
	Report de résultat administratif		60 923 €	- 2 151 €					
	Réintégration des congés payés								
	<b>RESULTAT ADMINISTRATIF</b>		<b>285 569,93</b>	<b>-3 794,27</b>					

## COMPTABILITE TUTELAIRE

Les professionnels du service comptabilité tutelle enregistrent chaque jour, dans le logiciel métier, les documents financiers des usagers afin que les délégués en prennent connaissance et en ordonnent si besoin le règlement, traitent tous les ordres de paiement en veillant à la conformité des procédures comptables, identifient les recettes, assurent la relation avec les organismes financiers, gèrent les frais de mesure.

L'année 2022 a été fortement marquée par l'intégration en octobre, du nouveau module « Gestion financière » dans notre logiciel métier.

Au 31 décembre 2022, le montant des fonds externes gérés par l'UDAF 87 dépassait les 86 millions d'euros.

## INFORMATIQUE

De nouvelles orientations au niveau informatique ont été définies puisque notre nouveau Plan Pluriannuel d'Investissements a été déposé en septembre 2022 pour la période 2023-2027 : celles-ci concernent principalement le développement et la gestion d'un parc informatique et téléphonique plus nomade afin de favoriser les déplacements et le télétravail. L'informaticien est toujours force de proposition face à ces problématiques tout en garantissant la sécurité des réseaux et des données, toujours en collaboration étroite avec Synergie, notre groupement informatique.

En 2022, l'Udaf 87 a également mis en ligne son nouveau site internet.

## ACTIF DU BILAN

BILAN ACTIF (I)	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amortissements, Provisions	Net	Net
<b>Immobilisation incorporelles</b>	<b>48 738</b>	<b>16 385</b>	<b>32 353</b>	<b>31 488</b>
Frais d'établissement			0	0
Frais de recherche et de développement	33 279	3 455	29 824	31 488
Donations temporaires d'usufruit			0	0
Concessions, brevets et droits similaires	15 459	12 930	2 529	0
Fonds commercial (1)			0	0
Autres immobilisations incorporelles			0	0
Immobilisations incorporelles en cours			0	0
Av. et acomptes sur immo.incorporelles			0	0
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>2 383 258</b>	<b>1 923 888</b>	<b>459 370</b>	<b>458 955</b>
Terrains			0	0
Constructions	1 791 811	1 454 281	337 530	383 507
Instal.techn., mat.et outillage industriels	22 607	19 918	2 690	4 509
Autres immobilisations corporelles	523 023	449 690	73 333	70 938
Immobilisations corporelles en cours	45 817		45 817	0
Avances et acomptes			0	0
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés			0	0
<b>Immobilisations financières</b>	<b>8 235</b>	<b>0</b>	<b>8 235</b>	<b>8 535</b>
Participations	25		25	25
Créances rattachées à des participations			0	0
Titres immob. de l'activité du portefeuille			0	0
Autres titres immobilisés			0	0
Prêts			0	300
Autres immobilisations financières	8 210		8 210	8 210
<b>ACTIF IMMOBILISE TOTAL (I)</b>	<b>2 440 231</b>	<b>1 940 273</b>	<b>499 957</b>	<b>498 978</b>
Mat.premières, approvisionnements			0	0
En cours de product.(biens & services)			0	0
Produits intermédiaires et finis			0	0
Marchandises			0	0
Avances et acomptes sur commandes			0	0
Créances clients, usagers et comptes rattachés	82 718		82 718	76 969
Créances reçues par legs ou donations			0	0
Autres créances	47 874		47 874	65 553
Valeurs mobilières de placement	68 461		68 461	68 461
Instruments de trésorerie			0	0
Disponibilités	3 600 348		3 600 348	3 344 948
Charges constatées d'avance (3)	12 118		12 118	8 362
<b>ACTIF CIRCULANT TOTAL (II)</b>	<b>3 811 519</b>	<b>0</b>	<b>3 811 519</b>	<b>3 564 293</b>
Ch.à répartir sur plusieurs exercices (III)			0	0
Primes remboursement obligations (IV)			0	0
<b>TOTAL ACTIF (I à IV)</b>	<b>6 251 749</b>	<b>1 940 273</b>	<b>4 311 476</b>	<b>4 063 271</b>

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

## PASSIF DU BILAN

BILAN PASSIF (€)	31/12/2022	31/12/2021
<b>FONDS PROPRES</b>		
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
<b>Ecart de réévaluation</b>		
<b>Réserves</b>	<b>834 202</b>	<b>575 222</b>
<i>Réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	683 080	424 099
Réserves statutaires ou contractuelles	61 095	61 095
Réserves pour projet de l'entité		
Autres	90 027	90 027
<b>Report à nouveau</b>	<b>1 140 220</b>	<b>965 581</b>
Report à nouveau en gestion propre	731 894	728 674
<i>Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	414 702	258 981
<i>Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée dont la prise en charge est différée</i>	-351	-16 048
<i>Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée des charges rejetées</i>	-6 025	-6 025
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>244 747</b>	<b>433 619</b>
Excédent ou déficit des activités en gestion propre	21 744	3 220
<i>Excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	223 003	430 399
<b>Situation nette (sous-total)</b>	<b>2 219 169</b>	<b>1 974 422</b>
<i>dont situation nette des activités sous gestion contrôlée des activités sociales et médico sociales (sous total)</i>	1 314 409	1 091 406
Fonds propres consommables		
Subvention d'investissement		
Provisions réglementées	8 499	11 632
<b>FONDS PROPRES TOTAL (I)</b>	<b>2 227 668</b>	<b>1 986 054</b>
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	192 259	179 183
<b>FONDS DEDIES ET REPORTEES TOTAL (II)</b>	<b>192 259</b>	<b>179 183</b>
Provisions pour risques	16 796	106 654
Provisions pour charges	683 590	718 991
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES TOTAL (III)</b>	<b>700 387</b>	<b>825 645</b>
Emprunts, et dettes auprès des établ. de crédit (1)	90 061	94 674
Emprunts et dettes financières diverses (2)	1 800	1 800
Av.et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	54 489	74 407
Dettes fiscales et sociales	746 513	593 482
Dettes sur immob. et comptes rattachés	-4 501	5 822
Autres dettes	300 500	298 890
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	2 300	3 313
<b>DETTES D'EXPLOITATION TOTAL (IV)</b>	<b>1 191 162</b>	<b>1 072 388</b>
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>4 311 476</b>	<b>4 063 271</b>
(1) Dont à moins d'un an :	4 657	4 613
à plus d'un an :	85 404	90 061
(2) Dt conc. banc. courants et soldes banques créd. :		

# COMPTE DE RÉSULTAT

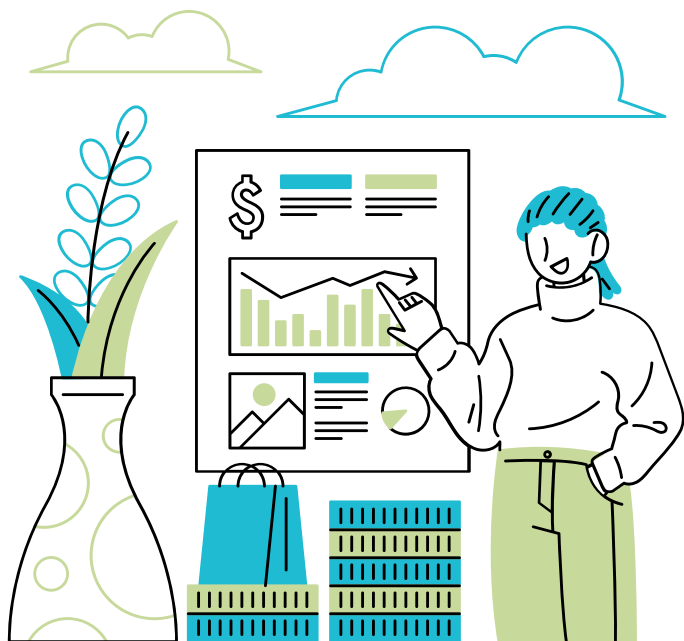
COMPTE DE RESULTAT PRODUITS (I)	31/12/2022	31/12/2021
<b>Produits d'exploitation</b>		
Colisations	1 141	919
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales		
Ventes de Prestations de services	90 146	84 127
dont vente de prestations de services relatives aux activités sociales et		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics	3 983 079	3 681 280
dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux	3 983 079	3 681 280
Subventions d'exploitation	426 274	378 586
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Autres produits - Usagers	741 886	754 037
dont produits à la charge de l'utilisateur relatifs aux activités sociales et	741 886	754 037
Production immobilisée		
Reprises sur amort, dépréciations, provisions et transferts de charges	225 630	225 944
Utilisation des fonds dédiés	26 189	10 764
Autres produits	858	3 625
<b>TOTAL (I)</b>	<b>5 495 201</b>	<b>5 139 281</b>
<b>Charges d'exploitation</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	598 858	552 307
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	355 598	315 327
Salaires et traitements	3 089 526	2 750 235
Charges sociales	997 278	926 028
Autres charges de personnel		
Dotation aux amortissements et aux dépréciations	77 841	82 112
Dotations aux provisions	34 924	14 682
Report en fonds dédiés	39 265	24 802
Autres charges	31 686	32 562
<b>TOTAL (II)</b>	<b>5 224 976</b>	<b>4 698 056</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>270 225</b>	<b>441 226</b>

COMPTE DE RESULTAT CHARGES (I)	31/12/2022	31/12/2021
<b>Produits financiers</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 206	436
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL (III)</b>	<b>1 206</b>	<b>436</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilés	879	923
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL (IV)</b>	<b>879</b>	<b>923</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (III-IV)</b>	<b>326</b>	<b>-487</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>270 551</b>	<b>440 738</b>
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	13 422	118 562
Sur opérations en capital	400	
Autres produits exceptionnels		
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 133	3 035
QP des subventions d'investissement non renouvel, virée au résultat		
<b>TOTAL (V)</b>	<b>16 955</b>	<b>121 597</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	42 477	128 716
Sur opérations en capital	281	
Autres charges exceptionnelles		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
<b>TOTAL (VI)</b>	<b>42 759</b>	<b>128 716</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)</b>	<b>-25 804</b>	<b>-7 119</b>
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les sociétés		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+IV+V)</b>	<b>5 513 361</b>	<b>5 261 314</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+VI+VII+VIII)</b>	<b>5 268 614</b>	<b>4 827 695</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>244 747</b>	<b>433 619</b>
- dont excédent ou déficit des activités sociales	223 003	430 399
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature	0	0
Prestations en nature	0	0
Bénévolat	68 907	9 677
<b>TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES</b>	<b>68 907</b>	<b>9 677</b>
(I) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Secours en nature	0	0
Mise à disposition gratuite des biens	0	0
Prestations en nature	0	0
Personnel bénévole	68 907	9 677
<b>TOTAL DES CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES</b>	<b>68 907</b>	<b>9 677</b>
(I) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		



# RÉALISÉ 2022 PRÉVISIONNEL 2023

	Réalisé 2022	Prévisionnel 2023 (Hors mesures nouvelles)	Prévisionnel 2023 (Avec mesures nouvelles)
Prestations	90 146	85 423	85 423
Produits de tiers financeurs - Concours publics	3 983 079	4 096 860	4 840 772
Produits à la charge de l'utilisateur	741 886	730 000	730 000
Cotisations	1 141	1 000	1 000
Subventions d'exploitation	426 274	433 525	433 525
Reprises sur amortissements, provisions et transfert de charges	225 630	6 480	6 480
Utilisation des fonds dédiés	26 189	8 592	8 592
Autres produits	858		0
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>5 495 201</b>	<b>5 361 880</b>	<b>6 105 792</b>
Autres achats et charges externes	598 858	645 098	717 049
Impôts, taxes et versements assimilés	355 598	387 552	448 410
Salaires et traitements	3 089 526	3 081 177	3 514 420
Charges sociales	997 278	1 112 268	1 282 874
Dotation exploit./immobilisations aux amortissements	77 841	76 948	81 948
Dotations excep. pour risqu. et charg. aux prov.	34 924	0	0
Report en fonds dédiés	39 265	0	0
Autres charges	31 686	60 858	63 112
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>5 224 976</b>	<b>5 363 901</b>	<b>6 107 813</b>
Autres intérêts et produits assimilés	1 206	400	400
Produits nets sur cession valeurs mob. de placmt.	0	0	0
<b>Total des produits financiers</b>	<b>1 206</b>	<b>400</b>	<b>400</b>
Intérêts et charges financières	879	835	835
<b>Total des charges financières</b>	<b>879</b>	<b>835</b>	<b>835</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>326</b>	<b>-435</b>	<b>-435</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</b>	<b>270 551</b>	<b>-2 456</b>	<b>-2 456</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	13 822	0	0
Produits exceptionnels sur opération de capital	0	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 133	2 456	2 456
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>16 955</b>	<b>2 456</b>	<b>2 456</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	42 759	0	0
Charges exceptionnelles sur opé. en capital	0	0	0
Dotations except. aux provisions règlementées		0	0
Dotations except. aux amortissements et provisions	0	0	0
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>42 759</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-25 804</b>	<b>2 456</b>	<b>2 456</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>5 513 361</b>	<b>5 364 736</b>	<b>6 108 648</b>
Reprise de résultat administratif			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>5 268 614</b>	<b>5 364 736</b>	<b>6 108 648</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>244 747</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Charges des contributions volontaires en nature	68 907		
Produits des contributions volontaires en nature	68 907		





# ORIENTATIONS DU RAPPORT MORAL

1

REMETTRE LA  
POLITIQUE FAMILIALE  
AU CENTRE DU DÉBAT  
PUBLIC

POURSUIVRE NOTRE  
ENGAGEMENT DANS LE  
DÉVELOPPEMENT  
ASSOCIATIF

2

L'UDAF PRÉSENTE AU  
SEIN DES QUARTIERS  
PRIORITAIRES

3

4

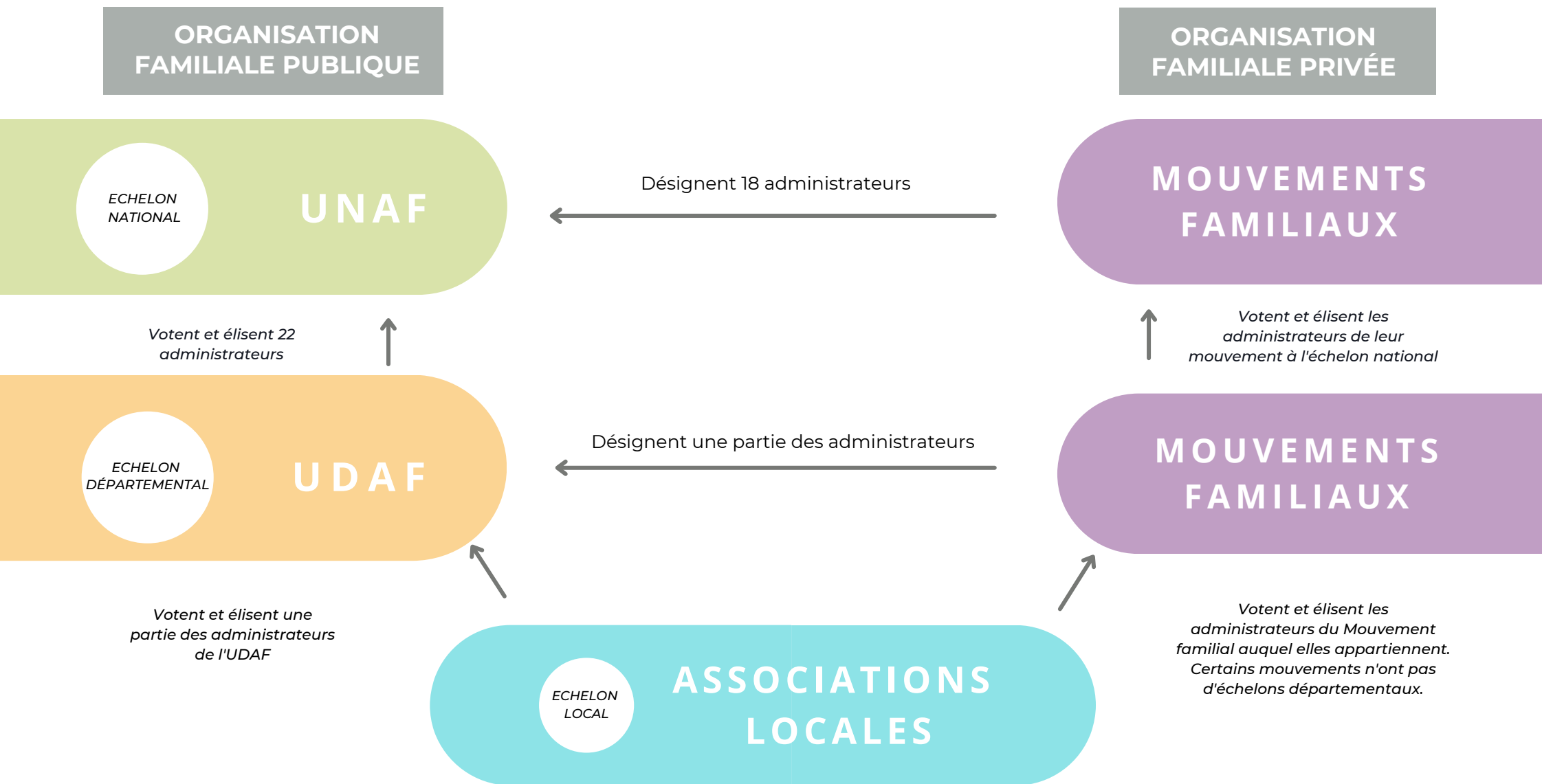
REPOSITIONNER  
L'HUMAIN AU CŒUR  
DES SERVICES

# ANNEXES

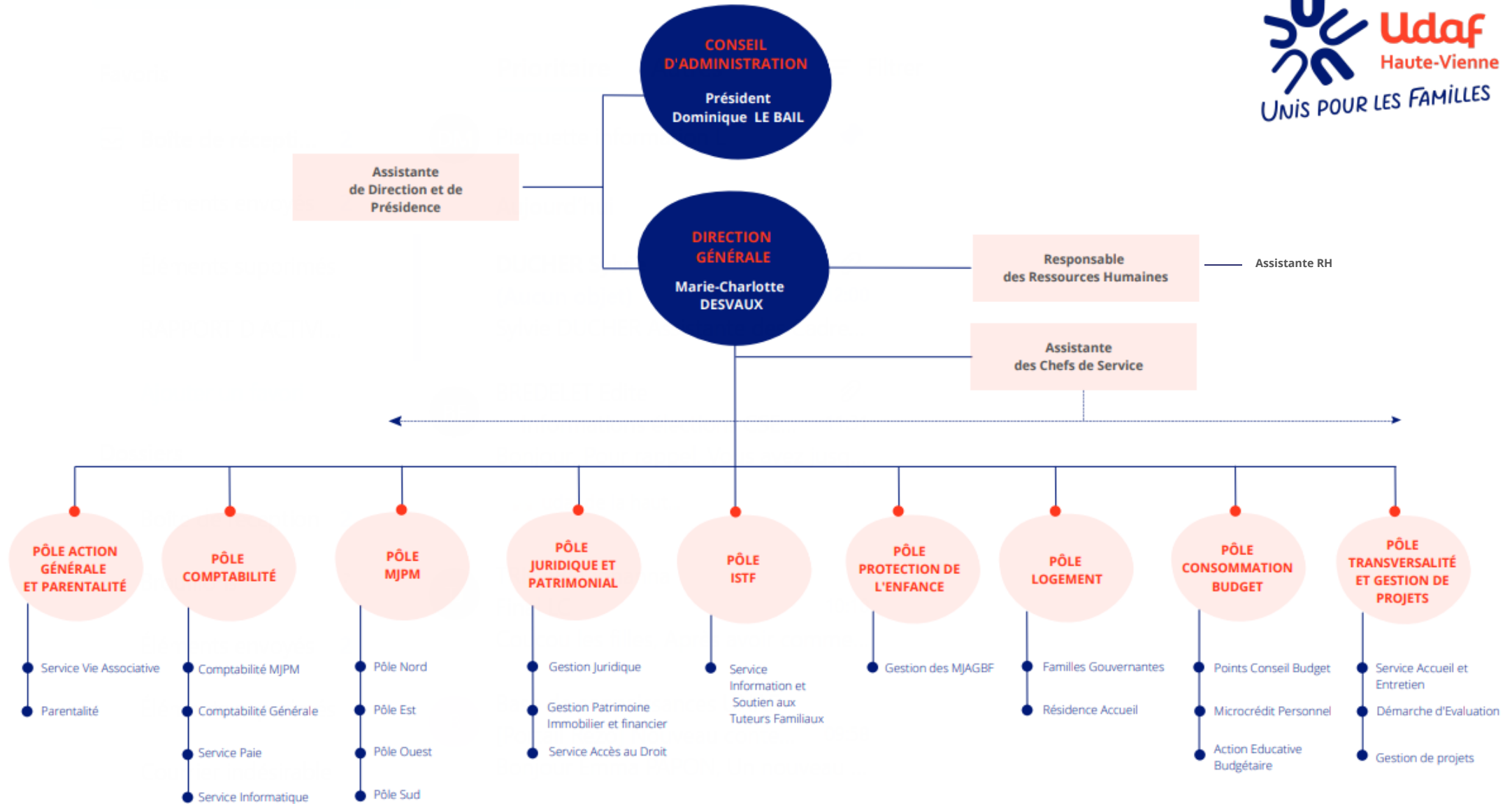
- ✦ Organisation familiale
- ✦ Organigramme de l'UDAF 87
- ✦ Glossaire



# ORGANISATION FAMILIALE



# ORGANIGRAMME DE L'UDAF 87 AU 31/12/2022



# GLOSSAIRE

**ADIL** : Association Départementale d'Information sur le Logement

**AD'HOC** : Qui convient parfaitement à une situation (une commission sur un sujet à un moment précis)

**ADPAD** : Association D'Aide aux Personnes à Domicile

**AEB** : Aide Educative Budgétaire

**AEPAPE** : Association d'Entraide des Pupilles et Anciens Pupilles de l'Etat

**ANESM** : Agence Nationale de l'Evaluation et de la qualité des Etabl. Sociaux et Médico-sociaux

**ANPAA** : Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie

**ARS** : Agence Régionale de Santé

**BO** : Bilan d'Ouverture

**CA** : Conseil d'Administration

**CAF** : Caisse d'Allocations Familiales

**CARSAT** : Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail

**CASF** : Code de l'Action Sociale et des Familles

**CCAPEX** : Commissions de Coordination des Actions de Prévention des Expulsions

**CCAS** : Centre Communal d'Action Sociale

**CDAD** : Conseil Départemental de l'Accès au Droit

**CDC** : Caisse des Dépôts et des Consignations

**CEPAL** : Caisse d'Epargne d'Auvergne et du Limousin

**CESER** : Conseil Economique, Social et Environnemental Régional

**CESF** : Conseiller en Economie Sociale et Familiale

**CGET** : Commissariat Général à l'Egalité des Territoires

**CIL** : Conférence Intercommunale du Logement

**CNC** : Certificat National de Compétence

**CNDA** : Commission Nationale de Développement Associatif

**CNDPF** : Carrefour National des Délégués aux Prestations Familiales (CRDPF = régional)

**CODAMUPS** : Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente, Permanence des Soins

**COMED** : Commission de Médiation

**COPII** : Comité de Pilotage

**COTECH** : Comité Technique

**CPAM** : Caisse Primaire d'Assurance Maladie

**CRAL** : Centre de Ressources des Accueils de Loisirs

**CRL** : Centre Régional du Livre

**CRSA** : Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie

**CSE** : Comité Social et Economique

**DALO** : Droit Au Logement Opposable

**DDCSPP** : Direction de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

**DIPC** : Document Individuel de Prise en Charge

**DPF** : Délégué aux Prestations Familiales

**DPO** : Délégué à la Protection des Données

**DRJSCS** : Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

**E HPA** : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées

**EHPAD** : Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

**F FCPE** : Fédération des Conseils de Parents d'Elèves

**G GED** : Gestion Electronique des Documents

**G GEM** : Groupe d'Entraide Mutuelle

**I INPES** : Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé

**I IREPS** : Instance Régionale d'Education et de Promotion de la Santé

**I ISTF** : Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux

**M MDD** : Maison Du Département

**M MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées

**M MJAGBF** : Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial

**M MJPM** : Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

**M MSA** : Mutuelle Sociale Agricole

**O ODHAC** : Office Public de l'Habitat

**P PCH** : Prestation Compensation Handicap

**P PLALHPD** : Plan Local d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

**P PSFP** : Programme de Soutien aux Familles et à la Parentalité

**T TGI** : Tribunal de Grande Instance

**T TI** : Tribunal d'Instance

**R REAAP** : Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents

**R RGPD** : Règlement Général sur la Protection des Données

**S SAMSAH** : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés

**S SAVS** : Services d'Accompagnement à la Vie Sociale

**S SIAO** : Services Intégrés de l'Accueil et de l'Orientation

**S SISM** : Semaine d'Information sur la Santé Mentale

**S SPIP** : Services Pénitentiaires d'Insertion et de Probation

**S SST** : Sauveteur Secouriste du Travail

**U URAPEI** : Union Régionale des Associations de Parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis

# L'UDAF

(Union Départementale des Associations Familiales)

est une **association reconnue d'utilité publique**.

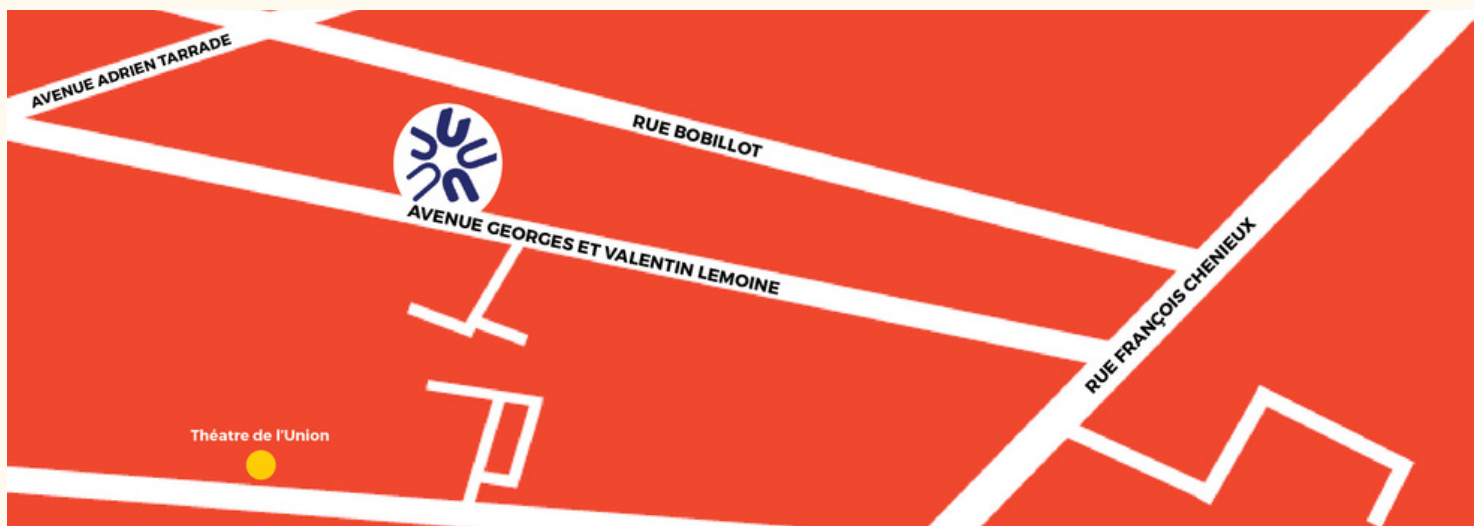
C'est un organisme semi-public dont les missions sont fixées par la loi (cf. code de la famille) :

- ➔ **Représentation des familles** auprès des pouvoirs publics,
- ➔ **Défense des intérêts matériels et moraux** des familles,
- ➔ **Gestion de tout service d'intérêt familial.**

L'udaf 87 est une association à but non lucratif reconnue d'utilité publique (JO 27 novembre 1945)



## PLAN D'ACCÈS



**UDAF 87**  
18 Avenue Georges et  
Valentin Lemoine,  
87000 Limoges



En bus : STCL, ligne 1 : arrêt Encombe Vineuse